

En dépit de tout, et malgré cet apparent piétinement, on remarque que depuis 1980, il s'est produit un afflux de nouveaux questionnements, tant politiques que littéraires et culturels; sur le «réel» dans son ensemble. Car c'est bien la complexité du réel qu'interrogent, à leurs manières, les fantastiqueurs québécois; ils explorent les relations possibles entre la réalité et l'imaginaire, selon des perspectives narratives particulières, alors que d'autres tentent de cerner le monde de manière plus mimétique ou plus pragmatique. Ces créateurs d'improbable sentent, peut-être de manière plus vive que d'autres, que le monde échappe à un contrôle absolu, qu'il est gouverné par des forces qui dépassent notre entendement, mais qu'il est possible d'entrer en relation dialectique avec les puissances de tous ordres qui entourent l'être humain. Par cela même, le récit fantastique suggère non pas une fuite dans l'imaginaire, mais une sorte de confrontation polémique, tantôt tragique, tantôt magique, avec le monde.

Une littérature universelle

S'inscrivant dans un mouvement universel de retour au magique (et au maléfique), le fantastique au Québec semble à première vue se mouler sur les formes essentielles léguées par les grandes traditions européennes ou par la plus récente veine latino-américaine. Dans ce contexte, il peut paraître illusoire d'y chercher une spécificité uniquement québécoise. Il faudrait plutôt accepter d'emblée l'image d'une littérature enfin parvenue au stade de l'universalité, qui véhicule dans le même temps, sous des formes complexes, nos espoirs et nos hantises. En effet, on y retrouve, de manière obsessionnelle, les thèmes de l'apparition de l'irréel, du double, du rapport ambigu à l'Autre, de la possession, de la transmutation, de la métamorphose et de la création magiques ou maléfiques. Mais, à l'intérieur de cette série thématique, il y a probablement un courant de pensée propre à un groupe qui cherche à transformer sa géographie intérieure, appelant ainsi, dans l'inconfort du discours et de la conscience créatrice qui le sous-tend, une différence de quelque ordre dans la réalité.

Dans les faits (de discours), on s'aperçoit que les œuvres fantastiques québécoises actuelles répondent à une double nécessité: exhiber une appartenance au monde actuel (troublé) en y inscrivant un discours individué, chaque écrivain ayant son style et sa manière propre d'incarner en images ses obsessions et celles du groupe auquel

il appartient. Il n'y a plus de discours unanime au Québec, comme aux belles heures du nationalisme. (Y en a-t-il d'ailleurs déjà vraiment eu?) Cela est vrai, du moins, en surface. En profondeur, c'est autre chose, et peut-être que désormais tous les écrivains fantastiqueurs ou fantasmateurs, de Victor-Lévy Beaulieu à Jacques Brossard, se rejoignent pour dire non pas seulement leur désir de créer un pays bien à eux, mais plutôt pour signifier un certain désarroi devant la marche tantôt désordonnée, tantôt trop ordonnée du monde.

Fort complexe, le rapport de l'écriture fantastique avec la réalité actuelle du Québec et du monde exige une approche multidisciplinaire et comparatiste que nous ne pouvons, pour le moment, qu'espérer³, tant la tâche nous semble d'envergure, étant donné les proportions prises depuis trente ans (et surtout depuis les dix dernières années) par le champ fantastique au Québec⁴. Dans ce sens, soulignons tout de même qu'un certain rapport pourrait être établi, par des études comparées, avec la Belgique et l'Argentine, pays qui possèdent des homologues biculturelles ou coloniales communes avec le Québec, une relation problématique avec un autre «empire» et un courant fantastique très fort. Autant, sinon plus qu'ailleurs, en raison de sa fragile identité culturelle constamment menacée tant par le Canada que par les États-Unis, l'écrivain québécois ressent les secousses du monde moderne et éprouve la nécessité d'inscrire au cœur même de son discours l'inquiétude qui en ressort.

La vie littéraire fantastique au Québec

Il est difficile de savoir avec exactitude ce qui a déclenché l'essor du fantastique au Québec⁵. Serait-ce l'influence de la littérature

3. Depuis 1985, un groupe de recherche sur les pratiques fantastiques au Québec, incluant la science-fiction, le GRILFIQ, poursuit des travaux dans ce sens au Centre de recherche en littérature québécoise (CRELIQ) de l'Université Laval.

4. Pour mémoire, je rappelle que plus d'une centaine d'auteurs ont pratiqué, de manière continue ou sporadique, le genre fantastique entre 1960 et 1990 au Québec, que la plupart d'entre eux continuent de le faire, et qu'il s'y ajoute à chaque année du sang nouveau.

5. Quantitativement, on peut parler d'essor, puisque, de 1960 à 1990, la production passe d'une moyenne de trois ou quatre ouvrages par année, dans les années 1960-1977, à plus d'une dizaine depuis 1978. Nous avons affaire à un corpus d'environ

latino-américaine qui, avec les Jorge Luis Borges et les Julio Cortázar, marquent fortement l'imaginaire contemporain? Cette hypothèse demeure toujours probable, bien qu'un aussi grand nombre d'artistes peuvent difficilement tomber sous l'emprise d'une seule influence étrangère et marquer, du même coup, la vie littéraire de leur pays. D'ailleurs, le corpus est si varié dans ses formes que l'hypothèse de l'influence unique doit être écartée, même si nous savons que bon nombre de nouvelliste québécois lisent les latino-américains⁶.

Ne serait-ce pas plutôt un besoin viscéral de dire des choses difficilement exprimables autrement, et aussi d'ébranler les formes traditionnellement pratiquées au Québec, de 1860 à 1960 surtout, d'affirmer ainsi la multiplicité des points de vue sur le «réel», d'en faire ressortir le caractère incertain, problématique, puisque de toutes manières rien n'est plus totalement stable en cette fin de siècle où la Terre semble évoluer vers quelque chose d'innommable, d'improbable? Serait-ce une exigence purement esthétique partagée mystérieusement, de manière osmotique, par plusieurs écrivains contemporains? Chose certaine, il semble y avoir convergence de deux facteurs, l'un écologique et politique (la conscience du caractère improbable de l'avenir de la Terre, et donc du Québec), l'autre, artistique et pragmatique (la pratique d'un genre du discours qui problématise précisément la rencontre du probable et de l'improbable). Sans doute est-ce pour cela que les textes fantastiques abondent.

Quelques événements récents d'ordre éditorial en ont marqué la poussée dans la vie littéraire québécoise et ont largement contribué à son autonomisation et à son épanouissement relatifs. Le phénomène a d'abord germé dans les années 1960, puis il s'est implanté, dans la décennie suivante, dans le champ général de la littérature. Grâce à des œuvres fortes comme celles des Jacques Ferron, Roch Carrier, Claude Mathieu, Michel Tremblay, Yves Thériault, Jean Tétreau,

200 œuvres fantastiques — sans compter les centaines de récits parus dans les périodiques —, ce qui, pour le Québec, n'est pas négligeable. Quant à la qualité, on peut dire qu'elle est variable, comme en toutes choses, le fantastique ayant attiré autant de professionnels rompus au métier d'écrivain que d'amateurs.

6. Une enquête de Gilles Pellerin à question unique («Quel est le seul recueil de nouvelles que vous apporteriez sur une île déserte?») auprès des nouvellistes québécois (*Nuit blanche*, n° 24 (juillet-septembre 1986), p. 32-34), a montré que les Argentins avaient la faveur de certains fantastiqueurs québécois.

Anne Hébert, Louis-Philippe Hébert, Jacques Brossard, Claudette Charbonneau-Tissot, André Berthiaume et André Carpentier, cette forme nouvelle — oscillant entre le réalisme magique et le fantastique — s'est graduellement intégrée au paysage littéraire québécois, bien que le «réalisme⁷» domine encore largement.

Sans doute faut-il considérer l'année 1974 comme une année charnière et faire une place de choix à l'avènement d'une revue de science-fiction et de fantastique, baptisée *Requiem* en 1974, puis *Solaris* en 1979? Privilégiant surtout la SF, cette revue a toujours accordé de l'importance au fantastique. Son fondateur, Norbert Spohner, a d'ailleurs créé, aux Éditions le Préambule, deux collections professionnelles spécialisées⁸, en fantastique et en SF, en dehors du cadre de sa revue, afin de répondre à un besoin de plus en plus pressant émanant du lectorat québécois. Depuis 1979, la revue regroupe un bon nombre d'amateurs de fantastique et de SF, qui se réunissent chaque année lors d'un congrès nommé Boréal.

Ces événements de la vie littéraire et quelques autres forment en quelque sorte des points de cristallisation qui ont sans doute permis au courant fantastique d'essaimer à partir de là. Des écrivains comme André Carpentier et Marie José Thériault, par exemple, qui avaient commencé à publier du fantastique en 1978⁹, lancent, en 1980, un numéro spécial sur le fantastique dans *la Nouvelle Barre du jour*¹⁰. En 1983, Carpentier, faisant cette fois cavalier seul, édite

7. Encore là, même Michel Tremblay, dans *La grosse femme d'à côté est enceinte* n'hésite pas à utiliser trois manières de «Parques» invisibles, mais actives, et un chat mort-vivant, Duplessis. Que dire de l'utilisation des incessantes apparitions magiques dans *Myriam première* de Francine Noël, dont le projet littéraire paraît d'abord essentiellement réaliste?

8. Ce sont les «Chroniques de l'au-delà», créées en 1983, et les «Chroniques du futur», en 1979.

9. André Carpentier publie, en 1978, un roman (*L'aigle volera à travers le soleil*) et un recueil de nouvelles (*Rue Saint-Denis*) chez HMH (tous deux réédités récemment chez BQ, dans la collection «Bibliothèque québécoise»). Marie José Thériault fait paraître la même année un recueil de nouvelles (*La cérémonie*) aux Éditions La Presse.

10. *Le Fantastique*, dans *la Nouvelle Barre du jour*, n° 89 (avril 1980), 92 p. (Présenté par André Belleau).

un recueil collectif¹¹ et, la même année, constatant la poussée remarquable du fantastique et de la SF, un groupe d'auteurs et de critiques créent un Grand Prix de la science-fiction et du fantastique québécois. De plus, à partir de 1984, une publication annuelle, *l'Année de la science-fiction et du fantastique québécois*, couvre la totalité de la production du champ, qui a acquis suffisamment d'importance pour que l'on agisse de la sorte.

Une certaine postmodernité

Il est difficile de trouver un seul élément qui puisse relier les différents types d'écriture fantastique au Québec. La production oscille entre, d'une part, une forme de baroque, d'opulence chez des romanciers, et, d'autre part, la fulgurance de la nouvelle brève. Mais dans chaque cas, on mélange allégrement et de manière éclectique les thèmes, les contenus, les idées, les styles et les formes. Porté au métissage des discours, le fantastiqueur pratique une «impureté» foncière, pour reprendre l'expression de Guy Scarpetta¹², qui placerait les fantastiqueurs québécois en pleine attitude postmoderne. Au Québec, la littérature participerait ainsi de «la littérature du renouvellement» dont parle John Barth¹³ à propos d'Italo Calvino et de Gabriel Garcia Marquez, par l'inscription du magique ou du cosmologique dans une trame qui transcende la relation réaliste/irréaliste.

Les formes brèves

Là où le fantastique semble s'être implanté le plus visiblement, c'est dans le domaine de la nouvelle. Car, outre une certaine effervescence provoquée par les éditeurs de livres, de revues¹⁴ et de re-

11. *Dix contes et nouvelles fantastiques par dix auteurs québécois*, Montréal, Quinze, 1983, 204 p.

12. Guy Scarpetta, *L'impureté*, Paris, Grasset, 1985, 389 p.

13. John Barth, «la Littérature du renouvellement», *Poétique*, n° 48 (novembre 1981), p. 395-405.

14. Dans les revues spécialisées en fantastique, outre *Solaris*, il faut mentionner la revue *Carfax* (1984-1988), et, en littérature générale, la fondation de deux nouvelles revues, *XYZ. La revue de la nouvelle* (1985) et *Stop* (1986), entièrement consacrées à la nouvelle. De plus, XYZ éditeur a sa propre collection de nouvelles, «l'Ère nouvelle» et la maison L'instant même publie exclusivement des nouvelles. Ces divers lieux d'édition ouvrent largement leurs portes au fantastique.

cueils collectifs, il est remarquable de voir à quel point bon nombre d'auteurs québécois se sont mis à l'école de la forme brève, suivant dans ce sens la voie tracée par les Ferron, Carrier, Thériault, dans leurs *Contes* et autres *Jolis Deuils*. La nouvelle, dans sa brièveté, offre aussi l'avantage de rendre compte de l'appréhension fragmentaire de la réalité et de s'en tenir à une vision parcellaire du monde. Elle ne vise aucune totalisation, comme le roman, bien que, de manière exactement inverse, par le procédé de la surcharge narrative, le roman fantastique baroque parvienne paradoxalement au même effet d'éclatement.

Depuis 1980, les nouvelles figures de proue de l'imaginaire fantastique québécois manifestent une maîtrise peu commune de la forme brève¹⁵. Il s'agit moins pour eux de déconstruire les codes littéraires, que de s'inscrire dans une narrativité qui rende compte à la fois du non-sens apparent des choses et de leur sens profond et vice versa. Ce qui revient à dire que, à la lecture, nous ne sommes pas aux prises avec la déconstruction de la langue littéraire, sauf exception, mais avec celle du monde, d'un monde réalisé/déréalisé. Le récit donne à voir un pays à la fois familier et étrange, et le lecteur, autant que le protagoniste, s'y reconnaît et s'y perd dans le mouvement même de la lecture du livre et du monde.

Car il importe que le texte s'accorde d'abord normalement avec une certaine communauté de lieux (les lieux communs de la diction narrative qui semblent recréer, mimer une réalité convenue), que le texte produise des «effets de réel» (pour reprendre l'expression de Roland Barthes), mais fasse glisser, doucement ou brutalement, le récit dans une forme d'irréel, qui se donne pour le réel. C'est bien là la force d'œuvres comme celles d'André Carpentier, d'André Berthiaume, d'Aude, de Gilles Pellerin et de Marie José Thériault, pour ne nommer que ceux et celles-là. Ils cherchent tous à montrer la minceur de l'espace — de l'interface — qui sépare le réel et ce qui peut sembler un instant — l'instant de la traversée des miroirs — irréel, et qui l'est peut-être. Qui sait? Les quelques exemples qui

15. Il y en a une pléiade, du plus moderne au plus traditionnel. Sous toutes réserves, j'en donne ici une liste sommaire: Aude, Bertrand Bergeron, André Berthiaume, Roland Bourneuf, Gaétan Brulotte, André Carpentier, Pierre Chatillon, Anne Dandurand, Claire Dé, Gilles Pellerin, Pierre Paul Karch, Carmen Marois, Bernard Noël, Normand Rousseau, Négovan Rajik, Daniel Sernine, Marie José Thériault...

suivent serviront à illustrer cette problématique de l'osmose des «réels».

André Carpentier ou la dérive vers l'ailleurs

Carpentier rassemble peut-être dans son œuvre les critères les plus représentatifs de la nouvelle littérature fantastique québécoise: un imaginaire nourri de l'espace moderne et historique, du mythe et du magique, d'un goût prononcé à la fois pour l'Ici et pour l'Ailleurs, pour leur interprétation, porté par une écriture resserrée et singulière qui suggère la perméabilité — et la permutabilité — des «réels». Il est notable aussi qu'il se définisse avant tout comme un nouvelliste et un défenseur de la nouvelle, et pas seulement de la nouvelle fantastique, puisque ce qui compte pour lui, plus que toute formalisation générique, c'est l'écriture, libre de toute attache¹⁶.

C'est sans doute pourquoi son penchant pour le fantastique, genre tout désigné pour la dérive (contrôlée, construite, écrite) de l'imagination, est si accentué. Son deuxième recueil¹⁷ comporte une majorité de nouvelles fantastiques bien développées, pleines de magie et de maléfices, baignant parfois dans une certaine historicité québécoise et recréant, sur un fond de croyances mythiques, un monde rempli de mystères. Dans «Le déserteur», par exemple, le récit se déroule sous le Régime français, en plein décor québécois: lors d'une tempête de neige sur le Saint-Laurent, un soldat, Gabriel Beausoleil, assiste à l'apparition d'une forme indéfinie qui semble l'appeler au renoncement, à la désertion du pays. Entre Montréal et Québec, au centre de nulle part encore, d'un pays qui cherche à se former, Gabriel voit (se voit?), dans les yeux d'un spectre mystérieux, «deux maculages aveugles désenchantés du réel» qui finissent par l'attirer dans un «gouffre insondable», lui qui «[savait] qu'il n'avait plus sa place parmi les défricheurs et les serviteurs du Roy¹⁸».

16. Voir à ce sujet «Réponse d'André Carpentier. Pourquoi écrire... du fantastique?», *Imagine...*, n° 22 (vol. V, n° 5, juin 1984), p. 31-35; et «André Carpentier et Michel Lord: fragments de correspondance», *XYZ. La revue de la nouvelle*, n° 7 (automne 1986), p. 2-15.

17. André Carpentier, *Du pain des oiseaux*, Montréal, VLB Éditeur, 1982, 149 p. Il vient de faire paraître *De ma blessure atteint, et autres détresses*, Montréal, XYZ, 1990, 155 p. (Collection «l'Ère nouvelle»).

18. *Ibid.*, p. 56 et 61.

Cette étrange inscription de l'Histoire dans le texte, associée au thème du désenchantement, on la retrouve sporadiquement chez Carpentier, comme s'il s'agissait pour ses personnages d'exorciser quelque chose qui n'a pas eu lieu et d'appeler en creux un événement qui aurait dû avoir lieu. Quant à savoir ce que c'est, le texte de Carpentier, jouant souvent sur le flou de la description et de la vision, n'est pas très bavard sur le sujet. Il pourrait s'agir d'une métaphore du pays¹⁹ ou d'une évocation de la quête d'un espace personnel, intérieur, faute de se sentir à l'aise dans la réalité.

Cela est encore plus perceptible dans la nouvelle qu'il publie un an plus tard dans le recueil collectif des *Dix contes et nouvelles fantastiques*. Intitulé «le 'Aum' de la ville²⁰», le récit s'inscrit dans un lieu moderne cette fois, l'île de Montréal, mais l'espace y est complètement ébranlé par un son, un «aum», graduellement amplifié. Les statues sacrées et profanes s'animent sous l'effet magique du «aum» et vont, sans explication rationnelle, s'abîmer dans le fleuve; puis, l'île au complet s'arrache d'elle-même de son emplacement, fait (comme Ulysse!) un beau et long voyage, et va se poser, tel un navire spatial, en aval du Saint-Laurent, sur un récif, là où la ligne des eaux départage le doux du salé.

Forme de renversement biblique de la *Genèse* et de l'*Apocalypse* adoptée à la topographie québécoise, cette nouvelle est animée d'un mouvement de déconstruction/reconstruction du monde. Elle manifeste dans son écriture même à la fois un *refus* du réel et un désir de l'ébranler, de créer un Autre espace: l'Apocalypse d'abord,

19. En revanche, chez André Belleau, dans sa seule nouvelle fantastique (une des plus fortes des *Dix contes et nouvelles fantastiques*, *op. cit.*), intitulée «le Fragment de Batiscan», l'orientation du discours, pour jouer sur l'ambiguïté de ce qui sous-tend le phénomène étrange, n'en est pas moins claire quant au symbolisme collectif rattaché au destin du personnage puisqu'il est fait indirectement mention du Référendum du «20 mai 1980»: «[...] je lis [dit le narrateur protagoniste:] NIMMER [...] JAMAIS... QUELQUE CHOSE, QUELQU'UN écrit à travers l'histoire un message avec des signes souffrants, des lettres vivantes. Des humains sélectionnés, attirés, pris au piège puis broyés en des graphèmes sanglants [...] Le Mot réclame maintenant le signe suivant: moi [...] Aujourd'hui, 20 mai 1980, je vais comme les autres chercher le fragment perdu dans la Maison qui m'a été préparée. Avant la nuit, je verrai», p. 88. L'auteur souligne les deux derniers mots; c'est moi qui souligne le reste.

20. André Carpentier, «Le 'Aum' de la ville», *Dix contes et nouvelles fantastiques*, *op. cit.*, p. 131-150.

la Genèse ensuite! (N'est-ce pas la perspective que de nombreux Québécois ont de leur Histoire depuis la Conquête? Ébranlés à la naissance, avortés, nous cherchons désespérément à (re)naître...) Ce fantastique ne problématise pas une *fuite* de la réalité mais, bien au contraire, un processus de restructuration générale et fondamentale. Le narrateur ne dit-il pas lui-même: «Bref, il est question ici de la jonction de l'être et de l'inconscient collectif. [...] Partout une vie collective se remettait en marche. [...] l'île s'accrocha [à un récif] pour y mener une vie nouvelle²¹»?

André Berthiaume ou la perméabilité des frontières

Dans l'œuvre d'André Berthiaume, les choses se présentent de manière sensiblement différente, bien qu'il soit aussi enclin à rendre compte d'une certaine qualité de l'étrange, vécu sur le mode de la quotidienneté, et que, pour l'essentiel, ses récits font état d'une même volonté de perversion du réel et d'un même glissement vers d'autres «réels» que chez Carpentier. Avec son plus récent recueil, *Incidents de frontière*²², il a mérité le Grand Prix de la SF et du fantastique québécois 1985, en raison de sa modernité et de la qualité de son écriture. Le recueil contient vingt-quatre nouvelles brèves qui oscillent entre le fantastique et le réalisme simple ou magique, et qui parfois débordent le cadre d'une seule catégorie esthétique. On revient donc à l'impureté postmoderne dont parle Scarpetta. Berthiaume pratique une écriture qui cherche à trouver son point d'équilibre là où aussitôt elle risque de le perdre, c'est-à-dire qu'elle s'inscrit presque toujours dans des zones intermédiaires où la perception hésite entre l'ombre et la lumière.

L'effet de cette écriture très sensitive tient un peu de l'art pictural pour lequel les jeux de clair-obscur prennent autant d'importance que le dessin lui-même. Quant au tracé, ce qui est raconté, il cherche à fixer le furtif, le fragile instant qui passe, l'espace d'un «incident de frontière» entre le réel et l'apparemment irréel. Ultimement, Berthiaume explore les limites de la perception et, en cela, il parvient à mettre en vision l'avènement souvent évanescent et incertain de l'étrange. Dans «La réverbération», le narrateur reçoit une femme dans le bureau de sa galerie d'art. Derrière la visiteuse, un

21. *Ibid.*, p. 149-150.

22. André Berthiaume, *Incidents de frontière*, Montréal, Leméac, 1984, 144 p.

masque accroché au mur semble la coiffer. Elle «devient sans le savoir une divinité mythologique». Par ailleurs, cette femme et le masque sont reflétés dans la vitre qui recouvre le bureau du galiériste. «Dans cette atmosphère magique, comment ne pas être ému par certains dédoublements féminins?» Elle devient pour lui une naïade, puis «voilà que son visage se met à bouger sous la vitre [...] et glisse vers lui²³». Le narrateur n'ose vérifier la réalité de sa vision, de peur de perdre le sentiment exquis de cette résurgence du sacré, du mythique dans l'espace profane.

Nous pourrions sans doute appliquer en partie à l'œuvre de Berthiaume la remarque que Borges fait à propos de celle d'Henri Michaux: «Nous ne devrions pas parler de littérature fantastique, car la fantaisie est une partie, non dédaignable c'est certain, de ce que nous avons convenu d'appeler la réalité. Par ailleurs, nous ignorons si l'univers relève du genre réel ou du fantastique²⁴.»

Une «école québécoise du fantastique»

Ces exemples, ajoutés à un certain nombre d'autres manifestations récentes, laissent croire que l'on assiste présentement à la formation d'une véritable «école québécoise du fantastique²⁵». D'une part, il y a de nombreux auteurs qui s'adonnent à la même activité, dont Roland Bourneuf²⁶, qui manifeste une grande maîtrise des glissements narratifs fantas(ma)tiques; chez les plus jeunes, quelques écrivains de la même veine se distinguent nettement: Gilles Pellerin²⁷

23. *Ibid.*, p. 117-118.

24. Borges, *Henri Michaux*, Paris, les Cahiers de l'Herne, 1966.

25. Dès 1979, lors de la parution de *Rue Saint-Denis*, Michel Truchon recueillait ces mots de Carpentier: «Cette éclosion de 'l'école québécoise' du fantastique, André Carpentier [...] la voit poindre de plus en plus», Michel Truchon, «le Fantastique québécois est en voie de s'affirmer», *le Soleil*, vol. LXXXIII, n° 62 (9 mars 1979), p. B-4.

26. Roland Bourneuf, *Reconnaisances. Récits*, Sainte-Foy, les Éditions Parallèles, 1981, 100 p.; *Mémoires du demi-jour*, Québec, L'instant même, 1990, 152 p.

27. Gilles Pellerin, *Les sporadiques aventures de Guillaume Untel*, Asticou, 1982, 172 p.; réédition en 1989; *Ni le lieu ni l'heure*, Québec, L'instant même, 1987 [Grand Prix de la SF et du fantastique québécois 1988].

et Bertrand Bergeron²⁸, dont les ouvrages contiennent plusieurs nouvelles fantastiques.

Il existe, d'autre part, un courant proche du merveilleux ou du magique qui continue de se pratiquer (à la suite des Ferron et des Carrier), avec des représentants comme Pierre Chatillon²⁹, Denys Gagnon³⁰ et Bernard Noël³¹, tout comme un courant plus proche de la tradition avec Daniel Sernine³², Michel Bélil³³, Carmen Marois³⁴ et Pierre Paul Karch³⁵. Parmi les «revenants», si j'ose dire, il y a Jacques Renaud, qui a donné récemment un fort recueil de nouvelles³⁶, qui n'est pas sans affinité avec *le Cassé*, faisant se rejoindre ainsi l'époque de *Parti pris* et les temps actuels. Mentionnons enfin trois écrivains — nouvellistes et romancières — qui ont donné des romans fantastiques remarquables dans les années 1980: Anne Hébert³⁷, Aude³⁸ et Marie José Thériault³⁹. *Héloïse* et *l'Assembleur*

28. Bertrand Bergeron, *Parcours improbables. Nouvelles*, Québec, L'instant même, 1986, 109 p.

29. Pierre Chatillon, *La fille arc-en-ciel*, Montréal, Libre Expression, 1983, 215 p.; *la Vie en fleurs*, Montréal, XYZ éditeur, 1989, 138 p. (Collection «l'Ère nouvelle»).

30. Denys Gagnon, *Haute et Profonde la nuit*, Verdun, Éditions Internationales Pilou, 1982, 139 p.

31. Bernard Noël, *Contes pour un autre œil*, Longueuil, Le Préambule, 1985, 154 p. (Collection «Murmures du temps»).

32. Daniel Sernine, *Quand vient la nuit. Contes fantastiques*, Longueuil, Le Préambule, 1983, 188 p. (Collection «Chroniques de l'au-delà», n° 1). La manière de ce dernier se modernise dans son dernier recueil, *Nuits blêmes*, Montréal, XYZ éditeur, 1990, 126 p. (Collection «l'Ère nouvelle»).

33. Michel Bélil, *Déménagement (24 contes fantastiques)*, Québec, Chasse-galerie, 1981, 76 p.

34. Carmen Marois, *L'amateur d'art*, Longueuil, Le Préambule, 1985, 265 p. (Collection «Chroniques de l'au-delà», n° 2).

35. Pierre-Paul Karch, *Nuits blanches*, Sudbury, Prise de parole, 1981, 95 p.

36. Jacques Renaud, *L'espace du diable. Nouvelles*, Montréal, Guérin, 1989, 263 p.

37. Anne Hébert, *Héloïse. Roman*, Paris, Éditions du Seuil, 1980, 124 p.

38. Aude [pseudonyme de Claudette Charbonneau-Tissot], *l'Assembleur. Roman*, Montréal, Pierre Tisseyre, 1985, 157 p.; elle a récemment publié un recueil de nouvelles, *Banc de brume*, Montréal, du Roseau, 1987, 144 p.

39. Marie José Thériault, *Les demoiselles de Numidie*, Montréal, Boréal Express, 1984, 244 p. Cette dernière est revenue à la nouvelle avec *L'envoleur de chevaux et Autres contes*, Montréal, Boréal, 1986, 175 p.

s'apparentent d'ailleurs plus à de longues nouvelles qu'au roman, par leur caractère resserré et concentré autour d'une seule idée fixe (la possession). Mais avec *Les demoiselles de Numidie*, nous entrons de plain-pied dans l'écriture touffue du fantastique romanesque «baroquisant».

Les romanciers baroques

Si la brièveté a ses adeptes, il reste de nombreux écrivains qui préfèrent une écriture et des formes non pas plus exigeante, mais plus amples, à l'exemple de *Cent ans de solitude* de Gabriel Garcia Marquez, pour nommer la plus célèbre des œuvres du genre. Les plus notoires parmi ces romanciers⁴⁰ exploitent des formes narratives romanesques traversées, perverties par des écritures qui drainent dans leur courant à peu près toutes les formes discursives: magie, humour, dérision, drame, énigme policière, critique sociale... Ce phénomène n'est pas sans faire penser au baroque historique lui-même, et il est par ailleurs intéressant de se rappeler que la question préoccupait Hubert Aquin⁴¹.

À une volonté de tout nommer, au risque de la confusion, ou encore pour désigner la confusion contemporaine, en se situant au cœur même de celle-ci, les Denys Chabot, François Barcelo, Jean Basile, Francine Noël *et alii* disent avec énergie, candeur, bonhomie

40. Jean Basile, *Le piano-trompette*, Montréal, VLB Éditeur, 1983, 404 p.; François Barcelo, *Agénor, Agénor, Agénor et Agénor*, Montréal, Quinze, 1980, 318 p.; *la Tribu*, Montréal, Libre Expression, 1981, 303 p.; *Ville-Dieu*, Montréal, Libre Expression, 1982, 269 p.; Michel Béilil, *Greenwich*, Montréal, Leméac, 1981, 228 p.; Jacques Benoit, *Gisèle et le Serpent*, Montréal, Libre Expression, 1981, 252 p.; Evelynne Bernard, *La Vaironne*, Montréal, Guérin, 1988, 251 p. (Grand Prix de la SF et du fantastique québécois 1989); Denys Chabot, *La province lunaire*, Montréal, Hurtubise HMH, 1981, 273 p. (Prix du Gouverneur général); François Gravel, *La note de passage*, Montréal, Boréal Express, 1985, 199 p.; Francine Noël, *Myriam première*, Montréal, VLB Éditeur, 1987, 532 p.; Marie José Thériault, *Les demoiselles de Numidie*, *op. cit.*; André Vanasse, *La saga des Lagacé*, Montréal, Libre Expression, 1980, 166 p.

41. La notion de baroque hante Pierre X. Magnant, le personnage central de *Trou de mémoire*: «[J]e tiens le roman qui me brûle intérieurement et par lequel je prendrai possession de mon pays ambigu, maudit et de ma propre existence [...] Continuer avec la volonté nette de faire baroque: me renseigner plus sur la notion de baroque. Note de l'auteur», Hubert Aquin, *Trou de mémoire. Roman*, Montréal, le Cercle du livre de France, 1968, p. 63, note 1).

ou malice que l'espace littéraire au moins demeure pour actualiser les forces magiques et maléfiques par la parole créatrice. Le monde peut donc se présenter comme il veut, la représentation littéraire garde pour prérogatives de l'agrandir à des dimensions incommensurables. Faisant donc fi de la représentation réaliste exacte, ces romanciers convoquent monstres et merveilles, en se moquant de l'application studieuse des procédés narratifs traditionnels, mais en se servant de certains thèmes classiques, dédoublements, apparitions...

Sans toujours pratiquer le fantastique au sens strict, les baroques — qui sont le plus souvent des réalistes magiques —, paraissent emblématiques d'un certain discours actuel, en sur-nommant et en survalorisant par la profusion verbale l'innommable, et en inscrivant l'in vraisemblable, l'incroyable dans des trames narratives labyrinthiques où se tente à chaque fois l'impossible aventure de la recréation de nouvelles cosmogonies. Vivant dans un monde où les mythes unifiants n'existent plus, chaque discours défait/refait l'unité du monde, mais paradoxalement et de manière kaléidoscopique.

Afin d'illustrer quelques-uns de ces bouleversements de l'imaginaire narratif, je me référerai à *La province lunaire* de Denys Chabot, à *Ville-Dieu* de François Barcelo et à *Gisèle et le Serpent* de Jacques Benoit.

Dans *La province lunaire*, roman d'une extrême densité, l'espace apparaît autant comme une représentation du désir que comme une image de la réalité. Cette «province lunaire», reliée secrètement à la géographie réelle (une sorte d'Abitibi délirante), s'apparente à un labyrinthe fantastique par lequel le héros, tel un Thésée moderne, incarne la quête de désirs impossibles qui prennent soudain forme sous les yeux des personnages. Tout le roman consiste alors en une perpétuelle agitation dont le but est de permettre à l'esprit de retrouver un point d'appui, non pour se reposer mais, au contraire, pour se catapulte dans un nouvel Ailleurs. Le narrateur du premier roman de Chabot ne craignait pas d'affirmer que «tout est dans la tête. Tous les «ailleurs» s'y retrouvent pour qui sait chercher⁴²». Celui de *La province lunaire* semble répondre à ce dernier, comme piqué du

42. Denys Chabot, *L'Eldorado dans les glaces*, Montréal, Hurtubise HMH, 1978, p. 24.

même virus: «Ailleurs? Ailleurs! Changer d'élément. Où vont ceux qui cherchent? Cela ressemblait presque à une fuite hors de l'espace⁴³.»

Entre 1980 et 1982, François Barcelo a donné, pour sa part, trois des romans parmi les plus exubérants et les plus sains de toute la littérature québécoise. De facture épique, les deux premiers⁴⁴ racontent, dans un esprit voltairien, mais qui rappelle aussi grandement le fantastique humoristique de Marcel Aymé, les aventures époustouflantes de personnages drolatiques, qui viennent tantôt d'autres planètes, comme un des Agénor, ou sont tantôt vieux de milliers d'années... *La tribu* retrace notamment, sur le mode de la dérision, une sorte d'histoire déformée du Québec. Dans son troisième roman, *Ville-Dieu*, au terme d'une série de tableaux, donnant en fragments un aperçu de la vie peu commune de certains habitants de Ville-Dieu (Hervé Dubois, par exemple, vit des phénomènes de transfert et de transmutation de corps et d'esprit), le narrateur finit par décrire, dans une finale apocalyptique, les effets d'une énorme tristesse qui a tellement humidifié l'atmosphère de la ville qu'il se met à pleuvoir pendant vingt-quatre jours et vingt-quatre nuits, tant et si bien que ce déluge moderne provoque l'ensevelissement de la ville sous la boue. De drolatique, l'humour se change en «fantaisie» noire, en paysage d'apocalypse.

Dans une veine plus humoristique encore, le roman *Gisèle et le Serpent*, de Jacques Benoit, est axé sur les aventures d'un médecin aux prises avec un personnage étrangement diabolique qui se prend pour un psychiatre, possède le pouvoir de se changer en serpent et parvient à conclure un pacte avec une de ses anciennes patientes. Entraîné malgré lui dans cette aventure, il n'en comprend pas toujours le sens. Mais qu'importe, puisque l'essentiel du récit consiste justement à faire jouer au langage le jeu de l'impossible, à aller au-delà du sens et des lieux communs, à dépasser les limites de l'entendement normal, à rejoindre une certaine folie heureuse (à bien des égards, c'est une merveilleuse histoire de fous!), le fantastique tenant autant de la réification éventuelle de l'improbable que de l'hésitation quant à la nature réelle ou irréelle des phénomènes étranges perçus par les protagonistes en situation d'inquiétante étrangeté.

43. *Idem*, *La province lunaire*, op. cit., p. 164.

44. François Barcelo, *Agénor*, *Agénor*, *Agénor et Agénor* et *La tribu*, op. cit.

Une foule d'autres romans, apparentés de près ou de loin au genre fantastique, pourraient être cités ici comme, par exemple, *Le piano-trompette*⁴⁵, qui mélange allégrement un décor postcataclysmique de SF, des apparitions fantastiques et un humour caustique à la Boris Vian. Le lecteur qui voudra se faire une idée plus précise du paysage fantastico-baroque québécois aura avantage à lire: *La saga des Lagacé*, d'André Vanasse, avec sa famille un peu folle, et dont la fille, Cybèle, aux pouvoirs troublants, accouche, en mourant dans les décombres de la maison familiale effondrée comme par magie, d'un enfant symbolisant «l'aube d'une révolution tranquille»⁴⁶; *La note de passage*⁴⁷, pour son voyage amusant et mordant à travers l'espace-temps grâce au champignon magique; *Greenwich*⁴⁸, avec ses apparitions morbides et son discours panique sur le vieillissement accéléré, la paternité, la mort et l'exil inquiétant loin du pays; *Les demoiselles de Numidie*⁴⁹ et ses ensorcellements maritimes. D'autre part, il serait difficile d'exclure de cette nomenclature l'œuvre d'Esther Rochon⁵⁰, nouvelliste et romancière se situant parmi les prometteuses pour l'avenir de la littérature québécoise.

Une musique dérangement

J'aimerais rappeler que ce survol ne porte que sur un nombre

45. Jean Basile, *Le piano-trompette*, op. cit.

46. André Vanasse, *La saga des Lagacé*, op. cit., p. 166.

47. François Gravel, *La note de passage*, op. cit.

48. Michel Bélil, *Greenwich*, op. cit.

49. Marie José Thériault, *Les demoiselles de Numidie*, op. cit.

50. Esther Rochon pratique en fait une forme de science-fiction, mais elle pourrait aussi faire partie des «fantastiqueurs», par son usage de la magie, de sorciers et de prodiges: elle est pratiquement la seule au Québec à s'inscrire dans le courant de ce que la critique anglo-saxonne appelle la *fantasy*, genre frontière, s'il en est, entre la SF et le fantastique. Elle a mérité le Grand Prix de la SF et du fantastique québécois en 1986 pour son roman intitulé *L'épuisement du soleil*, publié aux Éditions le Preamble. Il s'agit d'un récit remarquable qui raconte l'histoire de la grandeur et de la décadence du peuple Asven. On peut y lire, entre autres, une métaphore du pays québécois. Un autre roman, intitulé *Coquillage*, aux Éditions de la Pleine Lune, a valu un autre Grand Prix de la SF et du fantastique à son auteure en 1987. Tout aussi fort que le premier, mais plus intimiste, *Coquillage* raconte l'histoire de la passion trouble qu'éprouvent des personnages pour un monstre/nautille, doté de pouvoirs télépathiques, installé en bordure d'un fleuve dans un espace imaginaire.

limité d'exemples de textes fantastiques québécois contemporains. Il faudra plusieurs études et des monographies d'auteurs pour faire le tour de la question, et encore, il en restera toujours à couvrir, car le champ ne cesse de s'étendre.

De ce rapide tour d'horizon se dégage une tendance pour le moins paradoxale du discours fantastique québécois: celle, assez répandue de la co-occurrence, à l'échelle du texte global — du «texte national» —, d'un certain humour et du sens du tragique. L'inquiétude engendrée par la confrontation des personnages avec des phénomènes étranges et incontrôlables n'amène pas toujours forcément une réaction humoristique — qui de toute manière ne résout rien en fantastique —, mais toujours «nerveuse», l'attitude fantastique étant essentiellement constituée, dans l'écriture narrative elle-même, par la tension résultant de la rencontre de deux réalités irréconciliables, l'une de ces «réalités» relevant du domaine de la raison, l'autre, du mythe ou de la «magie». Mais, en définitive, le fantastique n'est jamais délire, la raison traversant l'ensemble du discours, toujours fortement organisé pour produire du vraisemblable dans la représentation de l'irréel lui-même.

Si l'on y cherche une signification ou une symbolisation, ce phénomène littéraire pourrait être la manifestation, entre autres choses, de la réaction actuelle à un certain mal du siècle nourri du sentiment de l'écart irrémédiable qui se creuse entre le rêve et la réalité troublante d'une Terre qui s'autodétruit. André Belleau soutient, pour sa part, «que le fantastique donne *forme* aux hantises et aux fantasmes du groupe [...] le fantastique, quoi qu'on dise, est un signe de maturité: une société commence à se donner à elle-même le spectacle figuré de ce qui sourdement, profondément la travaille⁵¹». Il ne s'agit donc jamais d'un miroir direct braqué sur la société — le fantastique et même la littérature n'ayant jamais cette fonction —, mais certainement d'un miroir *déformant*, rendant des images anamorphosées du réel et la figure émouvante d'un imaginaire par lequel un groupe d'écrivains cherche à donner «du sens» à notre fin de siècle et à s'interroger sur les formes possibles de relations et de transitions entre deux mondes.

51. André Belleau, «Préface» à *Le fantastique*, dans *la Nouvelle Barre du jour*, loc. cit., p. 5-6. C'est l'auteur qui souligne. [Reproduit dans André Belleau, *Surprendre les voix. Essais*, Montréal, Boréal, 1986, p. 70].

De manière plus spécifique, l'obsession de la catastrophe, présente dans la plupart des exemples que j'ai donnés, marquerait cette idée de la fin d'une certaine Histoire et de la coupure entre les acteurs sociaux. Finalement, de quoi s'agit-il, sinon de solution de continuité dans la communication? Au Québec, comme l'a bien senti et illustré Denys Arcand dans son film sur le Référendum du 20 mai 1980⁵², le «contribuable» vit dans «le confort et l'indifférence». Le fantas-tiqueur refuse viscéralement cette attitude. Il en résulte une volonté de secouer la réalité. Cette prise de position, dût-elle demeurer fictive, textuelle, n'en reste pas moins publique, publiée — toute parole est action —, et cherche à représenter quelque chose de fortement relié à la réalité. En ce sens, l'arrachement de l'île de Montréal de son emplacement et le déluge de boue qui déferle sur Ville-Dieu, tels qu'on les retrouve dans les œuvres de Carpentier et de Barcelo, pourraient bien être les deux faces d'un même désir québécois oscillant entre la fondation magique et la destruction maléfique. L'écart ressenti entre le rêve et la réalité, ou au sein même de la réalité, peut se combler ou s'agrandir par la représentation déformante du monde du désir et de celui de la crainte.

En somme, le fantastique grossirait de manière hyperbolique — et sans jamais nommer spécifiquement le problème énoncé⁵³ — une des zones les plus sensibles, un des points aveugles de la conscience québécoise contemporaine: contrairement à ceux qui croient que le fantastique est mort ou qu'il est une manifestation typique du XIX^e siècle⁵⁴, il montre, comme le suggère avec justesse Charles Grivel, qu'«on ne déreprésente pas l'application du désir [car] le fantastique n'est pas simplement ou pas seulement la mauvaise conscience du XIX^e siècle positiviste. Il s'articule à la confiance quant au réel; il est promis, sous une forme ou sous une autre, je pense, [à] un assez

52. Denys Arcand, *Le confort et l'indifférence*, [Montréal], Office national du film, 1981, 113 min.

53. «Il se construit, ne l'oublions pas, autour de l'irrésolu et de l'innommé, car il suspend toute réponse au doute formulé sur la nature véritable de l'événement ou d'une série d'événements», André Belleau, *loc. cit.*, p. 6.

54. À ce sujet, Tzvetan Todorov soutient, dans son *Introduction à la littérature fantastique* (Paris, Seuil, 1970) que «la psychanalyse a remplacé (et par là rendu inutile) la littérature fantastique» (p. 169) et que «la littérature fantastique n'est rien d'autre que la mauvaise conscience de ce XIX^e siècle positiviste» (p. 176).

bel avenir⁵⁵». Selon Irène Bessière, le récit fantastique «paraît lorsque la culture ne porte pas encore ou ne porte plus les indices directionnelles de l'action. L'évidente fonction de l'invraisemblable est alors de montrer que les modèles culturels institutionnalisés ne circonscrivent le réel ni dans ses phénomènes ni dans sa régularité⁵⁶». Ne dirait-on pas qu'il s'agit là d'une description de la société québécoise et du monde contemporain depuis deux ou trois décennies?

Le discours littéraire québécois a peut-être cessé d'être le moteur du pays, mais le récit fantastique accompagne de plus en plus le Québec contemporain, comme sa mauvaise conscience, comme une musique de l'inconscient, dérangeante, dissonante et fantasque. Il suggère la nécessité de marquer l'inconfort, dans le théâtre du monde, loin de toutes les indifférences annihilantes. □

55. Charles Grivel, «Idée du fantastique», dans *Mana* (Mannheim-Analytika/Mannheim Analytiques), n° 1 (1983), p. 21.

56. Irène Bessière, *Le récit fantastique. La poétique de l'incertain*, Paris, Larousse, 1974, p. 159 (Collection «Thèmes et Textes»).

Un modèle de puissance linguistique: le cas du français

Jacques LECLERC
sociolinguiste

Résumé

M. Leclerc étudie les facteurs qui contribuent à l'expansion du français au Québec, au Canada et dans le monde. Il analyse les variables des forces démographiques qui influencent la puissance d'une langue: poids numérique, taux de natalité, incidences migratoires, distribution géographique et transferts linguistiques.

L'auteur observe divers faits économiques qui participent à la puissance de la langue française. Il note l'action des échanges commerciaux, l'indice du produit national brut et le revenu moyen par habitant. La puissance culturelle de la francophonie est démontrée par le nombre des publications, le développement des industries linguistiques et le degré de scolarisation des habitants. Enfin, les forces politiques françaises assurent la puissance de la langue, tant au niveau des États que sur le plan diplomatique. M. Leclerc termine son étude par un regard sur

la politique des langues appliquées par les gouvernements du Canada et du Québec.

Parler de la puissance d'une langue, c'est parler nécessairement de la puissance des locuteurs de cette langue. L'histoire nous révèle que, lorsqu'elles sont en contact, les langues cherchent à s'éliminer et à se vaincre. Cette guerre est inévitable parce que, pour des raisons de sécurité et de rentabilité économique, les langues ont tendance à rechercher la dominance et l'exclusivité sur leur territoire. De fait, une langue est en péril dès qu'elle n'est plus en état d'expansion.

Le contact et les impératifs de la communication entre les langues favorisent la langue la plus forte, celle qui détient le nombre et le pouvoir. Dans le domaine de la puissance linguistique, tout est relié et le poids numérique des locuteurs d'une langue peut entraîner des incidences économiques, militaires, culturelles et politiques considérables. C'est ce qui explique la prépondérance de l'anglais aujourd'hui et la position privilégiée de quelques autres langues comme l'espagnol, le russe, le français, l'arabe et le chinois. À l'heure actuelle, ces langues imposent leur suprématie dans une foule de secteurs et elles exercent une force d'attraction considérable sur les langues plus faibles.

Dans le cadre de cet article, contentons-nous d'analyser les facteurs qui contribuent à l'expansion du français, au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde.

1. Les forces démographiques

Le nombre des locuteurs d'une langue constitue un facteur décisif dans la puissance d'une langue. Cependant, le nombre n'est pas tout: il faut considérer d'autres variables telles la fécondité d'un groupe linguistique, la capacité d'absorption des forces migratoires et la distribution des langues dans l'espace.

1.1 Le poids numérique

Le français a été la première langue de l'Europe à l'époque où la France était le pays le plus peuplé de ce continent. Aujourd'hui,

le français se situe au 11^e rang des langues du monde pour son importance numérique avec plus de 80 millions de locuteurs. Bien qu'ils soit dépassé par le chinois, l'anglais, l'espagnol, l'hindi, le russe, l'arabe, le bengali, le portugais, l'allemand et le japonais, le français demeure en position de force. C'est là une situation enviable, quand on sait qu'il existe plus de 6 000 langues sur la planète et que l'écrasante majorité d'entre elles (99%) est en état de faiblesse numérique. En effet, moins de 70 langues sont parlées par plus de 10 millions de personnes.

Ici, en Amérique du Nord, le français est en position de faiblesse numérique, puisque ses 6,2 millions de locuteurs ne contribuent que pour 2,3% de l'ensemble nord-américain et pour 25,6% de la population canadienne. Cependant, cette faiblesse est quelque peu contrebalancée par son importance ailleurs dans le monde.

1.2 Le taux de natalité

Le taux de natalité est une variable importante, car il augmente ou affaiblit à long terme le poids numérique d'un groupe linguistique. Dans les prochaines décennies, certaines langues vont voir leur vitalité augmenter en raison de l'explosion démographique de leurs locuteurs: l'espagnol, le portugais et l'arabe, puis l'hindi en Inde, le swahili en Afrique subtropicale, etc.

À l'inverse, d'autres langues vont régresser; c'est le cas pour l'anglais, le russe, l'allemand, le japonais. La sous-fécondité des anglophones aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada, des russophones en URSS, des germanophones en RFA et des Japonais fera que le nombre des locuteurs de ces langues diminuera dans les prochaines décennies. Le cas du français semble particulier. Le taux de fécondité des Français est l'un des moins bas du monde industrialisé: plus de 1,94 enfant par femme. Ce taux devrait même s'élever et osciller autour du taux de remplacement de la population (2,1). De plus, la sur-fécondité des pays francophones d'Afrique fera augmenter le nombre des parlants français.

Toutefois, tel n'est pas le cas dans d'autres régions francophones où le français est utilisé comme langue maternelle. En effet, la Belgique wallonne, la Suisse romande et le Québec accusent une sous-fécondité qui affaiblira la vitalité de la langue française dans ces régions. Par exemple, avec une sous-fécondité de 1,5 enfants par

femme, la population québécoise atteindra son sommet vers 2001 (6,9 millions) et elle déclinera par la suite. Selon le démographe Jacques Henripin, la population québécoise devrait tomber en deçà de cinq millions vers 2050.

Le problème de la dénatalité pour une petite population constitue l'un des aspects les plus inquiétants pour sa survie et la vitalité de sa langue. Ainsi, les Québécois deviendront proportionnellement de moins en moins nombreux dans l'ensemble anglo-canadien. De 25%, ils baisseront à moins de 20% dans quelques décennies avec ce que cela va impliquer sur le plan des rapports de forces dans la fédération canadienne. Les allophones, qui affichent un taux de fécondité supérieur aux francophones avec 2,19 enfants par femme, contribueront à affaiblir le français au Québec dans la mesure où ils s'intégreront à l'anglais.

Bref, en ce qui a trait à la fécondité des locuteurs francophones, on peut dire que la vitalité du français augmentera en Afrique, qu'elle se maintiendra en France, mais qu'elle se détériorera partout au Canada, ainsi qu'en Belgique wallonne et en Suisse romande.

1.3 Les forces migratoires

Les déplacements de population ont contribué, dans le passé, à l'expansion de certaines langues. Les États-Unis, le Canada et l'Australie, par exemple, ont connu une formidable expansion grâce à l'arrivée de milliers d'immigrants pendant plus de deux siècles; les Européens ont ainsi réussi à minoriser les populations autochtones et à imposer leur langue.

En France, en Belgique (Wallonie et Bruxelles-Capitale) et en Suisse romande, l'immigration joue en faveur du français dans la mesure où l'assimilation est forte et la fécondité des immigrants élevée. Il n'en est pas de même au Canada où les mouvements migratoires ont favorisé l'anglais au détriment du français. Cette minorisation va s'accroître au cours des prochaines décennies. Si le Canada anglais a reçu 83,5% des immigrants internationaux entre 1971 et 1981, le Québec n'en a accueilli que 16,5%, alors qu'il représente 25% de la population canadienne. Pendant que le Canada anglais a vu croître sa population de 12,4%, le Québec ne l'a augmentée que de 4,8%. Cette minorisation du Québec au sein de la fédération canadienne constitue l'un des facteurs défavorables au français en Amé-

rique du Nord, d'autant plus que la minorisation des francophones hors Québec est appelée à s'accroître inexorablement.

1.4 La distribution des langues dans l'espace

La distribution des langues dans l'espace demeure une variable non négligeable dans la vitalité linguistique. C'est ainsi que 300 millions de locuteurs d'une langue concentrés dans un seul pays n'auront pas la même influence que 300 millions de locuteurs répartis dans plusieurs pays. La dispersion géographique d'une langue forte s'avère positive, car elle lui assure le prestige et des fonctions de communications accrues. Avec 600 millions de locuteurs, le chinois est une langue moins forte que l'anglais avec ses 350 millions répartis dans 50 pays et le français avec ses 80 millions de locuteurs répartis dans 35 pays. Par rapport à la variable de la dispersion dans l'espace, l'anglais et le français sont les langues les plus puissantes de la planète; elles sont suivies par l'espagnol et l'arabe.

Par contre, la dispersion géographique est mortelle pour les langues faibles, c'est-à-dire celles qui ne peuvent compter que sur un petit nombre de locuteurs. Compte tenu des tendances démographiques observées au Canada et au Québec depuis plus d'un siècle, on peut croire que le poids démographique des anglophones va augmenter partout au Canada sauf au Québec où il diminuera, alors que celui des francophones va régresser au Canada sauf au Québec où il s'intensifiera.

Depuis 1930 plus particulièrement, les anglophones quittent le Québec, alors que de nombreux francophones du Canada anglais s'assimilent ou affluent vers le Québec. Même les immigrants internationaux ont tendance à choisir le Québec s'ils parlent français et à le quitter lorsqu'ils parlent l'anglais. Le Canada semble s'acheminer vers une situation semblable à celle de la Belgique et de la Suisse: la séparation territoriale des langues. Et ce, malgré les politiques de bilinguisme prônées par le gouvernement fédéral.

Il en résulte que les francophones du Canada se concentrent au Québec et qu'ils sont de moins en moins nombreux ailleurs au Canada. La concentration des francophones au Québec demeure la force la plus sûre dont dispose cette langue au Canada. Il s'agit là d'un phénomène porteur d'avenir pour le français au Québec, mais qui laisse présager un avenir plutôt sombre pour le français hors

Québec. Par ailleurs, les tendances démolinquistiques pour la grande région de Montréal sont inquiétantes: les francophones quittent de plus en plus le centre-ville pour s'établir en banlieue; ce faisant, ils laissent la place aux allophones qui, à 18,4%, sont plus nombreux que les anglophones (12,6%). Selon toute vraisemblance, il deviendra plus difficile d'intégrer les allophones à la majorité francophone, du moins à Montréal. Cette situation démontre que les francophones éprouvent de la difficulté à gérer le phénomène de l'immigration.

1.5 Les transferts linguistiques

L'un des problèmes auquel est confronté tout pays d'accueil, c'est celui de l'intégration des immigrants à la langue et à la culture de la majorité. Tant que les immigrants sont peu nombreux et dispersés géographiquement, ils ne paraissent pas une menace pour la majorité, parce qu'ils s'assimilent facilement. Les transferts linguistiques se faisant à l'avantage de la majorité, ils renforcent d'autant la langue dominante. Ainsi, les transferts linguistiques favorisent le français dans la région de Bruxelles-Capitale (aux dépens du néerlandais) et en Suisse romande. Même s'ils peuvent sembler une menace pour certains, la francophonie de France finit par s'enrichir de nouveaux parlants français. Il en est de même en Afrique francophone, où la dynamique sociale et économique favorise le français plutôt que les langues nationales.

Le cas du Canada est très différent. Dans les provinces anglaises, le taux des transferts linguistiques du français vers l'anglais est très élevé: le tiers des effectifs francophones s'assimile à l'anglais dans des proportions variant entre 30% à 90%. Entre 1981 et 1986, par exemple, le nombre de francophones a diminué de 5%; c'est une situation tragique. La situation du Québec devrait aussi faire réfléchir les planificateurs linguistiques. Malgré les tendances démolinquistiques positives au Québec, malgré la loi 101, malgré la relative francisation des allophones dans les écoles, la dynamique sociale et géopolitique favorise les transferts linguistiques vers l'anglais. Entre 1971 et 1981, 100 000 francophones et 102 000 (24%) allophones ont opté pour l'anglais comme langue parlée à la maison; seulement 11% des allophones ont adopté le français. Sur le plan des transferts linguistiques, le solde est négatif pour le français: plus de Québécois passent à l'anglais qu'au français. Il s'agit d'une variable nettement

négative pour le français au Québec, car ces transferts linguistiques réduisent la vitalité de la langue française.

On peut conclure que si les variables démographiques sont positives pour le français international, elles sont négatives pour le Québec en ce qui concerne le poids numérique, le taux de natalité et les transferts linguistiques; la seule variable démographique positive tient dans la concentration géographique du français au Québec.

2. Les forces économiques

De tout temps, la prépondérance économique des États riches a contribué au prestige et à la diffusion de la langue de leurs locuteurs. Voyons ce qu'il en est de la puissance économique du français.

2.1 Les échanges commerciaux

En cette fin du XX^e siècle, cinq pays s'accaparent à eux seuls environ 40% des imports et des exports internationaux: les États-Unis, la RFA, le Japon, la France, le Royaume-Uni. Si l'on tient compte des dix premiers pays (incluant les Pays-Bas, l'Italie, Belgique-Luxembourg, l'URSS, le Canada), on observe que la langue anglaise revient trois fois et le français deux fois. En principe, la position privilégiée de ces pays favorise la langue de chacun d'eux; dans les faits, l'anglais a une puissance supérieure à son importance numérique, puisque certains pays non anglophones (RFA, Pays-Bas et Japon) transigent de plus en plus en anglais. Il n'en demeure pas moins que le français reste une langue privilégiée dans le commerce international.

Au Québec, l'un des rameaux de cette francophonie, seulement 5% du commerce extérieur se fait en français contre 95% en anglais; cela s'explique par le fait que le Québec traite surtout avec le Canada anglais, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon et la RFA. À l'ère de la mondialisation des marchés, cette tendance est appelée à s'accroître. En revanche, 83,9% des échanges intérieurs, c'est-à-dire au Québec même, se font en français; ce qui démontre que l'économie peut être à la fois un facteur positif (marché intérieur) et négatif (marché extérieur) pour une langue. Toutefois, le Québec pourrait apprendre à diversifier ses marchés extérieurs et tenter de conquérir une part de l'espace économique francophone.

2.2 Le produit national brut (PNB)

Le produit national brut est également un indice de la puissance linguistique, car il mesure la richesse collective d'un pays. Sur le plan international, les pays dont le PNB est le plus élevé sont d'abord des pays de langue anglaise (31% de la richesse mondiale), puis russe (11%), japonaise (9,6%) allemande (8,9%) et française (6,6%). Bref, quelque 12 langues s'accaparent 90% de toute la richesse collective mondiale. Compte tenu du nombre considérable des langues dans le monde (plus de 6 000), le français (au 5^e rang) demeure dans les premiers rangs du palmarès des langues.

Au Québec, les francophones ont réussi à reprendre leur place dans l'économie. Les entreprises québécoises sont devenues dynamiques et jouent un rôle important dans l'économie canadienne. Le monde des affaires francophone a été l'un des grands bénéficiaires des législations linguistiques québécoises; celles-ci ont apporté une sécurité et une plus grande assurance. Les entrepreneurs n'ont plus à choisir entre être riches en anglais et pauvres en français. Plus nombreux, les entrepreneurs québécois jouent sur les deux tableaux: ils se servent de l'anglais tout en donnant un bon coup de pouce à l'économie francophone. Le Québec agit comme une société distincte en contrôlant de plus en plus ses institutions financières et en dirigeant ses propres affaires; mieux, au Canada, les Québécois francophones sont devenus des modèles de «l'entrepreneuriat» et de la réussite économique individuelle.

2.3 Le revenu moyen par habitant

La répartition de la richesse individuelle se présente de façon différente de la richesse collective. Première langue du monde par sa richesse collective (PNB), l'anglais chute au neuvième rang au chapitre du revenu moyen par habitant; cinquième par son PNB, le français n'occupe plus que le quatorzième rang pour le revenu annuel. Cette richesse relative de l'anglais et du français s'explique par l'insolvabilité chronique des États anglophones et francophones du tiers monde. Le fait d'établir, par exemple, une moyenne entre le revenu annuel d'un Américain et d'un Ougandais (pour l'anglais) ou celui d'un Français et d'un Haïtien (pour le français) ne favorise pas le niveau moyen de la richesse individuelle accordée à l'anglais ou au français. Quoi qu'il en soit, les anglophones et les franco-

phones des pays industrialisés demeurent des privilégiés quant à leurs revenus individuels.

Mais le maintien du français en Amérique impliquera toujours des coûts économiques du fait que 98% de la population du continent fonctionne en anglais. Certaines recherches¹ ont révélé que le revenu moyen des francophones au Québec représentait 65%, en 1960 du revenu moyen des anglophones et 70%, en 1971. Toutefois, il faut tenir compte que cet écart entre le revenu des anglophones et le revenu des francophones était dû en grande partie à la sous-scolarisation des francophones. De 30% qu'il était, l'écart des revenus était déjà passé à 7 ou 8% en 1977 et il s'est considérablement atténué depuis, car il se situerait aujourd'hui autour de 1 à 2%. S'il veut éviter les changements d'allégeance linguistique chez les francophones en raison de l'écart des revenus avec les anglophones, il est essentiel que le gouvernement du Québec maintienne une scolarisation poussée chez les francophones, accroisse le contrôle québécois sur les entreprises et tentent de hausser davantage la représentation francophone dans les postes de cadres.

Malheureusement, dans l'avenir, la vitalité économique du Québec risque de dépendre de plus en plus des décisions prises par le gouvernement du Canada. Dans la mesure où les politiques économiques du gouvernement fédéral vont favoriser les provinces anglaises, le Québec perdra de ses citoyens. C'est pourquoi la volonté des francophones à fonctionner en français sera déterminante pour l'avenir de cette langue en Amérique.

3. La puissance militaire

L'histoire nous montre que les grandes langues doivent leur réussite première à la conquête militaire et à la colonisation, suites de l'occupation: le grec, le latin, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le portugais, l'anglais, le français, le russe, etc. Les conquêtes militaires constituent un facteur déterminant dans l'expansion ou la régression des langues, car elles renforcent les vainqueurs et affaiblissent les vaincus ou les éliminent (par génocide).

1. Albert Breton et Peter Mieskowski, «L'investissement linguistique et la francisation du Québec», dans *Économie et langue*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1985, p. 81-100.

À l'heure actuelle, les langues les plus puissantes par leur budget militaire et leur nombre de soldats sont, dans l'ordre, l'anglais, le russe, le chinois, l'arabe, l'allemand, le français et l'espagnol. Encore une fois, le français se classe, dans ce domaine comme dans d'autres, parmi les premières langues du monde: la 6^e place.

Cependant, la puissance militaire ne suffit pas à assurer la suprématie d'une langue. Seuls des facteurs combinés d'ordre démographique, économique, militaire et culturel assurent la prédominance d'une langue. C'est là où le français gagne plusieurs points.

4. La puissance culturelle

Ce sont les langues des pays riches et puissants qui peuvent se permettre de diffuser la quasi-totalité du savoir universel sur de vastes territoires. La richesse culturelle d'une langue est indiscutablement un fait porteur d'avenir; parfois, elle est ce qui lui reste après avoir perdu la dominance numérique, militaire ou économique.

4.1 Le nombre des volumes édités

Il se publie 700 000 volumes par année dans le monde. Seulement une trentaine de langues, parmi les 6 000, publient annuellement au moins 1 000 volumes. Le français vient au 4^e rang après l'anglais, le russe et l'allemand; il est suivi de l'espagnol, du japonais, du coréen, du chinois, etc. Un Québécois francophone publie proportionnellement 30 fois plus de volumes qu'un arabophone. On admettra sans peine que, sur le plan de l'édition, le français demeure l'une des premières langues du monde.

4.2 Les publications scientifiques

Sur le plan international, six langues (anglais, russe, japonais, espagnol, français et chinois) assurent 95% de toute la production scientifique mondiale. On assiste à un net recul de toutes les langues nationales devant l'anglais, à l'exception du russe. Le français scientifique a beaucoup reculé. Ainsi, 30% des chercheurs français publient en anglais; au Québec, c'est 80%; et 90% pour l'ensemble du Canada. Même si le français demeure une langue scientifique, l'avenir paraît sombre de ce côté, à moins qu'une action concertée au plan de la francophonie internationale puisse modifier le déterminisme qui joue contre le français. À court terme, il ne faut pas comp-

ter sur la détermination de la France à cet égard: l'affaire de l'Institut Pasteur a montré où se situaient les chercheurs au chapitre de la langue. Il n'est alors pas surprenant que, dans le domaine scientifique, la puissance linguistique du français soit devenue secondaire comparativement à l'anglais.

4.3 L'informatique et les industries de la langue

Sur le plan des industries de la langue, toutes les langues nationales reculent devant l'anglais, et le français ne fait pas exception. En effet, on estime que l'anglais accapare toute la place avec 95% de la documentation mondiale et la production des logiciels.

À moins que le monde francophone n'accepte de se laisser distancer dans ce secteur et perdre le défi de la révolution technologique, il faudra effectuer des recherches et réaliser des produits qui fonctionneront en français. La meilleure solution est d'envisager des travaux conjoints entre les pays de la francophonie pour en arriver à des produits dont tous pourront se servir. Cette stratégie favoriserait le rayonnement du français sans entraver le développement économique. Dans les domaines tant scientifique que technologique, le Québec ne peut promouvoir la cause du français s'il agit seul.

4.4 La scolarisation

On sait que le degré de scolarisation d'une population a des incidences culturelles, sociales et économiques importantes. C'est pourquoi l'analphabétisme et la sous-scolarisation engendrent la pauvreté et le sous-développement.

Sur le plan de la francophonie mondiale, on compte 145 millions de personnes scolarisées en français, tous les secteurs d'enseignements réunis (langue maternelle, langue seconde, langue étrangère). En fait, jamais dans l'histoire du français autant de personnes n'ont appris et parlé cette langue.

Le déclin du français langue seconde ou étrangère, qui avait commencé dans les années 60, semble avoir pris fin. Certains pays: Finlande, Irlande, Norvège, Suède, Autriche, Bulgarie, Égypte, Turquie, Israël, Brésil, Colombie, Pérou, États-Unis, Canada, etc. connaissent une nette augmentation des élèves du français langue étrangère.

Mais c'est en Afrique francophone et dans les pays du Maghreb que la proportion des effectifs scolaires a le plus augmenté. La population des élèves scolarisés en français est passée de 8% (1960) à 33% (1981). Il faudrait que les États francophones plus riches aident les pays pauvres à réduire leur analphabétisme chronique et à hausser leur niveau de scolarisation.

Au Canada, la scolarisation en français a augmenté depuis une vingtaine d'années, et ce, jusqu'à l'université où les francophones du Québec ont rejoint la moyenne canadienne. Avant la loi 101 (1977), les enfants d'immigrants au Québec s'inscrivaient à l'école anglaise dans une proportion de 85%. En 1985-86, 60% des enfants d'immigrants fréquentaient l'école française. Si les tendances actuelles se maintiennent, entre 93% et 95% de tous les élèves du primaire et du secondaire seront bientôt inscrits dans les écoles françaises du Québec; il devrait en rester de 5 à 7% dans le réseau anglais à l'échelle du Québec et moins de 15% à Montréal. Cette réduction de la clientèle anglaise rendra l'accès à l'école anglaise de moins en moins facile (et moins attrayant). Ainsi, la loi 101 témoigne de l'effet protecteur d'une législation linguistique sur la vitalité d'une langue.

Toutefois, une ombre inquiétante au tableau: on constate, au Canada, un écart considérable au niveau de la scolarisation entre les francophones et anglophones. Au Québec, la fréquentation universitaire chez les francophones est inférieure de moitié à celle des anglophones. Cet écart constitue un élément négatif pour le français, car la sous-scolarisation des francophones avantagera les anglophones au niveau des emplois, des salaires, voire au niveau de la prime au bilinguisme.

De plus, au Canada anglais, l'expansion et la popularité des cours d'immersion en français demeurent impressionnantes, d'année en année, les programmes immersifs destinés aux anglophones prennent de l'ampleur.

C'est dire qu'au niveau des effectifs scolaires le français se trouve dans une situation avantageuse. On peut prédire que, au chapitre de l'enseignement du français langue seconde et langue étrangère, la vitalité du français sera plus grande dans l'avenir qu'elle ne l'est présentement.

5. Les forces politiques

Le pouvoir politique demeure l'une des forces les plus puissantes dont dispose une langue pour assurer sa vitalité. Le poids du nombre, la force économique, la puissance militaire et la richesse culturelle entraînent presque toujours la puissance politique. Louis-Jean Calvet a raison d'écrire: «Les langues sont au pouvoir politique ou ne seront pas des langues.» Grâce à l'appareil de l'État et de ses institutions (parlement, justice, école, armée, police, médias, etc.), les gouvernements peuvent influencer le destin des langues et augmenter ou réduire la puissance de celles-ci.

Si elle veut survivre et s'épanouir, toute langue doit exercer le contrôle des instruments de gouvernement, établir sa dominance et rechercher l'exclusivité sur un territoire donné. Or, cette dominance et cette exclusivité s'obtiendront plus facilement qu'une langue aura le contrôle d'un État souverain ou associé. Une langue sans État ou sans gouvernement, c'est une langue à l'avenir compromis. Or, parmi les 6 000 langues du monde, une centaine de langues seulement bénéficie de la protection d'un gouvernement.

5.1 Le français comme langue étatique

L'anglais arrive au premier rang avec 50 États, le français au second avec 35 États, l'arabe au troisième avec 22, l'espagnol au quatrième avec 21; suivent le portugais (7 États), l'allemand (6) le chinois (4), etc.

Grâce à son statut de langue officielle (ou co-officielle) dans quelque 35 États, le français reste la deuxième langue du monde sur le plan de la puissance politique. Même s'il n'est pas la langue maternelle de tous les citoyens dans les pays concernés, le français occupe des positions stratégiques privilégiées comme langue administrative et comme langue de l'enseignement, de l'armée, de la justice, des médias, du commerce ou des affaires, etc.; avouons que ce n'est pas peu.

Ajoutons que le français est déclaré langue officielle (ou co-officielle) dans des États non souverains du Canada (Québec et Nouveau-Brunswick), en Suisse (cantons de Genève, de Neuchâtel, de Vaud, du Valais, de Fribourg et de Berne), en Italie (Val d'Aoste) et en Inde (Pondichéry). Il conserve aussi des positions stratégiques

dans des pays comme l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, le Liban, Djibouti, la Guinée-Bissau, l'île Maurice, le Laos, le Vietnam, etc.

Le rôle politique du français constitue le facteur le plus puissant dont dispose le français sur le plan international. Ce statut n'est pas sans incidence sur le français au Canada et au Québec.

5.2 Le français comme langue diplomatique

La situation du français comme langue diplomatique n'est plus ce qu'elle était. Néanmoins, le français a gardé une position enviable... qu'il doit partager avec l'anglais. Ainsi, le français est, depuis la création de l'Organisation des nations unies, l'une des six langues officielles avec l'anglais, l'espagnol, le russe, l'arabe et le chinois; le français demeure utilisé par 23% des délégations contre 32% pour l'anglais. Il continue d'occuper la seconde place après l'anglais comme langue du travail; ce statut lui donne une totale parité avec l'anglais dans les procédures et les communications.

De plus, mentionnons d'autres organisations internationales où le français sert de véhicule de communication: l'Unesco, l'Alliance atlantique, les Communautés européennes, l'Union internationale des postes, l'Aviation civile internationale, l'Organisation des jeux olympiques, etc. Ce statut du français au niveau diplomatique contribue à la promotion du français dans le monde.

5.3 Le français et le gouvernement canadien

Depuis que le gouvernement du Canada a reconnu l'anglais et le français comme les deux langues officielles en 1969, on ne peut nier l'importance du poids politique du gouvernement fédéral dans le destin des langues au pays.

Le français a connu des progrès au parlement fédéral depuis 20 ans. Le bilinguisme a progressé dans l'administration fédérale, qui est, en principe, bilingue. Les services en français sont rendus en français partout au pays, là où le nombre le justifie. De plus, les lois fédérales obligent les compagnies à fournir un étiquetage bilingue sur tous les produits de consommation et reconnaissent aux minorités le droit d'avoir recours à des réseaux nationaux de radio et de télévision. Quant à la Loi constitutionnelle de 1982, elle oblige toutes

les provinces canadiennes à donner un enseignement en français (ou en anglais) à tout citoyen canadien qui veut faire instruire ses enfants aux niveaux primaire et secondaire dans la langue dans laquelle il a reçu lui-même son instruction.

Le Canada s'est même impliqué dans la francophonie internationale. Il a établi des contacts nouveaux avec la France et a accru le budget de son aide extérieure avec les pays francophones du tiers monde. Le gouvernement canadien a été l'un des instigateurs des Sommets francophones, où il s'est révélé un intervenant de poids avec la France. Ce sont là des apports positifs pour le rayonnement du français dans le monde.

Mais les interventions fédérales en matière linguistique constituent une arme à deux tranchants. Si elles se révèlent positives pour le français hors Québec, il n'en est pas ainsi dans la seule province francophone. L'un des problèmes provient du fait que les politiques fédérales sont axées sur les droits linguistiques accordés sur une base individuelle aux minorités provinciales: il existe pas de statut définissant la minorité francophone du Canada. On compte 10 minorités provinciales dont une seule est anglophone: celle du Québec. Étant donnée que les francophones du Québec sont considérés comme une majorité, ils n'ont pas besoin de protection; c'est la minorité anglophone provinciale qui a droit à la protection fédérale.

La majorité anglaise du pays a pris soin d'inclure ce principe des minorités provinciales dans la Loi constitutionnelle de 1982. Le Québec s'est alors vu imposer des contraintes dans sa marge de manœuvre en matière linguistique. Cette réduction de la marge de manœuvre diminue la puissance du français au Québec sans l'augmenter au Canada anglais. L'article 23 de la Charte canadienne des droits a eu pour résultats d'empêcher le Québec de se doter d'une protection efficace de type territorial en matière d'enseignement. À cela s'ajoute les dispositions de la nouvelle Loi sur les langues officielles de 1988. Par le biais des subventions, cette loi permet au gouvernement fédéral de promouvoir le bilinguisme partout au Canada, y compris au Québec, et ce, auprès des associations, des syndicats, des municipalités, etc.

La puissance politique du gouvernement canadien est telle qu'elle a eu pour effet de mettre en pièce tous les articles majeurs de la législation linguistique québécoise. C'est tout dire de la force

politique du Québec en cette matière, puisqu'il peut voir ses législations linguistiques annulées par des lois constitutionnelles adoptées par la majorité anglaise du pays et appliquées au Québec.

5.4 Le français et le gouvernement québécois

Ce n'est qu'en 1974 avec la Loi sur la langue officielle (loi 22) que la langue française a été proclamé langue officielle du Québec. Toutefois, cette loi était assortie de tant de réserves que cela revenait à assurer à l'anglais la place qu'il avait toujours occupée. En revanche, la Charte de la langue française (ou loi 101) est venue modifier les règles du jeu entre l'anglais et le français en raison de l'affirmation du statut de la langue française dans tous les domaines.

Il s'agissait que le français, plutôt que l'anglais, devienne la langue commune de tous les Québécois, étant donné que la population québécoise (1986) est formée de 84,5% de francophones, de 9,2% d'anglophones et de 6,3% d'allophones. C'est pourquoi la majorité devait obtenir plus de droits que les minorités. D'où le rejet du bilinguisme officiel ou généralisé dont l'expérience passée a démontré qu'il constituait la plus grande menace à la vitalité du français, parce qu'il entraînait la dégradation de la langue de la majorité, favorisait l'unilinguisme des anglophones et assurait la prédominance de l'anglais dans tous les secteurs.

Toutefois, le fait que le gouvernement du Québec ait vu tailler en pièces tous les articles majeurs de sa loi linguistique démontre que sa force politique s'est réduite. Le Québec ne pourra plus «trop protéger» le français sans essuyer les foudres de la majorité anglaise du pays. Même la désormais célèbre clause dérogatoire, qui a permis au Québec de se soustraire au jugement de la Cour suprême, semble un moyen de temporiser (pour une période ne dépassant pas cinq ans), en attendant que la marmite linguistique saute à nouveau. D'ailleurs, cette clause nonobstant constitue une arme à deux tranchants dans la mesure où elle force les affrontements entre francophones du Québec et francophones hors Québec dont les intérêts sont divergents. Il n'est pas dit que la majorité anglaise ne réussira jamais à retirer cette clause dérogatoire de la Constitution canadienne, et ce, parce que le Québec l'a utilisé à des fins linguistiques.

Le fameux accord du lac Meech illustre cette force politique réduite du Québec au sein de la fédération canadienne. Une bonne

partie du Canada anglais refuse maintenant cette petite clause interprétative reconnaissant au Québec le statut de «société distincte», clause dont on ignore ce qu'elle contient vraiment et qui, au surplus, serait interprétée par une instance que le Québec ne contrôlera jamais: la Cour suprême. Le plus paradoxal de la situation, c'est que la non-adoption de l'accord constitutionnel rendra le Québec plus libre d'agir à sa guise et lui permettra d'utiliser presque impunément la clause nonobstant.

Cette situation laisse croire que les conflits linguistiques sont là pour durer au Canada et que la marmite risque de sauter à tout moment, que ce soit au Manitoba, en Alberta, en Ontario, au Québec, etc. Lorsque les Québécois commenceront à représenter moins de 20% de la population canadienne, le rapport de force diminuera encore entre francophones et anglophones, tant au Canada qu'au Québec. Il est probable que, dans le futur, certains politiciens canadiens demanderont de réviser à la baisse les politiques de bilinguisme au Canada, pendant que les politiciens québécois feront de même dans leur province, avec comme conséquence des revendications accrues de la part des francophones et des anglophones, et de nouvelles guerres des langues.

Conclusion

La puissance linguistique du français est réelle dans le monde. Elle se situe dans les toutes premières places, et ce, dans tous les facteurs de vitalité. Les variables plus faibles ont trait aux publications scientifiques et aux produits informatiques. Un facteur faible ou négatif sur le plan international entraîne toujours des effets négatifs au Québec et dans le reste du Canada.

Par contre, ce qui est positif pour le français sur le plan international ne l'est pas nécessairement pour le français au Québec et ce qui est positif pour le Québec peut se révéler négatif pour le français hors Québec. Les faits démontrent que, dans le cadre fédératif canadien, promouvoir le français dans les provinces anglaises revient à l'affaiblir au Québec et promouvoir la dualité linguistique au Québec aide la cause des francophones hors Québec. Or, à long terme, tout affaiblissement du français au Québec diminuera son importance dans le reste du Canada. Dans l'ensemble, la situation du français hors Québec dépend de la vitalité du français au Québec et

celle-ci de la vitalité du français ailleurs dans le monde. C'est pourquoi, tout interventionnisme en faveur du français doit tenir compte de cette interrelation.

Bibliographie

ARNOLD, Thierry, Jean-Claude CORBEIL et David DALBY. *Les langues et l'espace du français*, Montréal, Publications CIRELFA, 1985, 54 p.

BLOUIN, Jean. «Interview: What does Canada want?», dans *L'actualité*, Montréal, 1^{er} mars 1990, p. 12-16.

BRETON, Albert et Peter MIESKOWKI. «L'investissement linguistique et la francisation du Québec», dans *Économie et langue*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1985, p. 81-100.

CARATINI, Roger. *La force des faibles*, Paris, Larousse, 1986, 399 p.

COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES. *Rapport annuel 1988*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada 1989, 339 p.

DE SAINT-ROBERT, Philippe. «Une idée neuve: la francophonie» dans *Hérodote*, Paris, juillet-septembre 1986, n° 42, p. 127-139.

DION, Léon. «Les marécages linguistiques» dans *Le Devoir*, Montréal, 23-24 décembre 1986.

GENDRON, J.-D., McCONNEL, G. et al. *Dimensions et mesures de la vitalité linguistique*, vol. 1, Québec, CIRB, publication G-9, 1988, 170 p.

HAUT CONSEIL DE LA FRANCOPHONIE. *État de la francophonie dans le monde, Rapport 1985*, Paris, La Documentation française, 1986, 373 p.

HENRIPIN, Jacques. *Naître ou ne pas être*, Québec, Institut Québécois de recherche sur la culture, 1989, 141 p.

LAPONCE, Jean A. *Langue et territoire*, Québec, CIRB, Les Presses de l'Université Laval, 1984, 265 p.

LECLERC, Jacques. *Langue et société*, Laval, Mondia, 1986, 530 p.

MACKEY, William F. *Bilinguisme et contact des langues*, Paris, Klincksieck, 1976, 534 p.

MACKEY, William F. «La mortalité des langues et le bilinguisme des peuples», dans *Anthropologie et société*, vol. 7, n° 3, département d'Anthropologie de l'Université Laval, 1983, p. 3-23.

MARCHAND, Jean-Paul. *Maudits Anglais! Lettre ouverte aux Québécois d'un Franco-Ontarien indigné*, Montréal, Stanké, 1989, 151 p.

MATHEWS, Georges. *Le choc démographique*, Montréal, Boréal Express, 1984, 204 p.

PAILLÉ, Michel. «Immigration et dénatalité» dans *La Presse*, Montréal, 23-24 décembre 1986.

VALASKAKIS, Kimon. *Prospective de la langue française au Québec*, Québec, CLF, Éditeur officiel du Québec, 1986, 283 p. □

De Gaulle et l'émergence internationale du Québec

Claude MORIN

professeur

École nationale d'administration publique du Québec

Résumé

Le professeur Morin démontre que «l'émergence internationale du Québec» est la résultante de deux facteurs: les prérequis canado-québécois et le soutien magistral de de Gaulle. Les prérequis sont de diverses natures: difficultés du fédéral à mettre en œuvre dans les provinces des accords internationaux, affirmation du Québec à prolonger à l'externe sa compétence interne, besoin québécois d'un «oxygène francophone».

L'auteur décrit ensuite le soutien de de Gaulle au rapprochement de la France et du Québec. C'est d'abord, en 1961, la création de la Délégation générale du Québec à Paris; puis, la signature des premières ententes franco-québécoises de coopération en 1965. Le «Vive le Québec libre!» de juillet 1967, la guérilla de Trudeau et les conférences de presse du général ont fait psychologiquement entrer le Québec dans le concert des nations.

Par la suite, des gestes concrets ont été posés, même si Ottawa s'est souvent «enfargé» dans les fleurs du tapis.

On risque peu de faire erreur en presumant que les Québécois, en majorité, associent Charles de Gaulle à son «Vive le Québec libre!» Ces quatre mots symbolisent pour eux tout le personnage, en même temps qu'ils résumant son apport au Québec lui-même.

Bien qu'elle laisse entrevoir une appréciation un peu courte de la vie et de l'œuvre du président français, une telle réaction est normale et surtout compréhensible. Normale, car le public retient les aspects les plus spectaculaires, les plus frappants, d'un événement. Compréhensible, car les quatre mots ont eu chez nous un impact politique et médiatique extraordinaire qui a marqué et qui marque encore la perception populaire.

Le recul de plusieurs années, qui nous aide aujourd'hui à revoir les événements d'alors, à les replacer dans leur contexte et à les décanter, ne nous les a d'ailleurs pas fait oublier, au contraire. Il nous permet cependant d'identifier et de mesurer les retombées, pour le Québec, de paroles, d'attitudes et d'actes de de Gaulle dont les effets se sont prolongés dans le temps, bien au-delà de ce qu'on aurait pu imaginer à l'époque.

La contribution de de Gaulle

Peut-être est-ce dû aux circonstances grâce auxquelles j'en ai été acteur et témoin pendant des années? Peut-être est-ce dû à ma propre échelle d'appréciation, personnelle et rétrospective, comme responsable à un titre ou à un autre des relations intergouvernementales du Québec? Toujours est-il qu'il se trouve un apport précis de de Gaulle que j'ai tendance à situer au premier plan.

Je veux parler de l'émergence internationale du Québec. C'est en effet à de Gaulle qu'on la doit, comme c'est à partir de lui qu'il faut, corollairement, en retracer les conséquences sur le Québec d'aujourd'hui.

Aussi curieux que cela puisse paraître, compte tenu d'un certain

nombre de vérités reçues, j'estime que son appui à cet aspect particulier de l'évolution québécoise a été plus déterminant pour la suite des choses que les répercussions de toute nature qu'on peut, légitimement et à bon droit, attribuer, par exemple, au «Vive le Québec libre!» Cette exclamation a certes agi sur la conscience politique québécoise et sur la perception, à l'extérieur de nos frontières, de la problématique vécue par notre peuple, mais l'acquisition, par le Québec et grâce à de Gaulle, d'une certaine personnalité internationale a eu selon moi davantage de portée.

Tout le monde s'entend, cela va de soi, pour reconnaître le soutien de de Gaulle au rapprochement de la France et du Québec, et ce dès 1961, lorsqu'il a facilité l'établissement d'une Délégation générale en France. Il n'en reste pas moins, toujours selon moi, que l'instrument politique nouveau qu'il nous a permis d'acquérir, en aidant l'État québécois à accéder à l'international et à y affirmer sa personnalité propre, complète et dépasse cette relation bilatérale en nous donnant, sur l'avenir, une prise qui, autrement, nous aurait peut-être manqué encore longtemps.

Les prérequis

Pour que le Québec puisse franchir le pas international et qu'il aille plus loin à cet égard qu'aucun autre État fédéré de la planète, il était indispensable qu'un certain nombre de prérequis fussent réunis. C'est en les évoquant et en les examinant tout d'abord qu'on comprendra mieux, ensuite, l'influence décisive de l'action de de Gaulle. Ils ne sont pas tous bien connus, ils n'eurent pas tous le même poids, mais leur convergence fut capitale.

Un de ces prérequis existait depuis longtemps. Il n'a été réalisé ni par le Québec, ni par de Gaulle, mais la vérité historique enjoint d'en faire état ici. Il s'agit d'une donnée antérieure à l'évolution des années 1960, d'un acquis obtenu sans beaucoup de mérite, mais réel tout de même dans la mesure où il rendit moins ardue la démarche québécoise ultérieure.

1) Une situation constitutionnelle particulière

Dans les années 1930, saisis d'un conflit constitutionnel à la suite de la signature, par le Canada, d'un traité international dans le domaine du travail, les tribunaux décidèrent que ce traité n'entraînait

pas l'obligation pour les provinces canadiennes d'en appliquer, sur leur territoire, les composantes qui relevaient de leurs compétences internes. En d'autres termes, était admis le droit du gouvernement fédéral de négocier et de conclure des accords internationaux dans tous les domaines, mais non celui de les mettre entièrement en œuvre lui-même.

Cette caractéristique, propre à notre fédéralisme, conféra aux provinces un certain rôle, au moins un rôle indirect, dans la conception et la mise en application de la politique étrangère du Canada. Elle entraîna aussi des incertitudes quant à l'étendue réelle des pouvoirs fédéraux en matière de relations avec l'étranger. Résultat pratique: pour respecter ses engagements à l'endroit d'autres pays et contrairement à ses préférences, le gouvernement fédéral ne pouvait plus dorénavant se passer des provinces, encore moins leur imposer sa volonté à la faveur de tels engagements. D'une manière ou d'une autre, avant la négociation d'un accord ou après, il lui fallait trouver un moyen de les associer aux actes internationaux du Canada, en tout cas à ceux d'entre eux qui concernaient leurs compétences internes.

Par la voix de son ministre de l'éducation de l'époque, le gouvernement québécois des années 1960 tira une conclusion pratique et politique de cette situation: pourquoi les compétences internes du Québec n'auraient-elles pas un prolongement externe? Pourquoi, dans des cas comme celui de l'éducation, par exemple, le Québec ne négocierait-il pas et ne signerait-il pas lui-même ses propres accords internationaux, tout en se conformant, bien entendu, aux grandes orientations de la politique étrangère du Canada?

Face aux réactions fédérales négatives, cette position n'était pas toute-puissante. Elle n'allait sûrement pas faire changer Ottawa d'avis quant à son point de vue sur la participation des provinces aux relations avec l'extérieur, ni propulser le Québec sur la scène internationale.

L'importance de l'argumentation du Québec tenait plutôt au fait qu'elle exploitait une faille apparente dans la base juridique des prétentions plus ou moins impérialistes d'Ottawa en matière de politique étrangère, y compris dans des domaines provinciaux. Elle fournissait une justification logique, et même de sens commun, à des ambitions internationales québécoises rendues plausibles par des décisions de

tribunaux, en plus d'être nécessaires vu la nature de ses besoins, comme on le constatera dans un instant. Le public intéressé par ce genre de débats en garda l'impression générale que le Québec pouvait invoquer de sérieuses raisons pour asseoir légalement son désir de contacts directs avec l'étranger.

2) La volonté politique

Encore fallait-il que ce désir existât. Or c'était le cas. Ainsi se trouvait concrétisé un second prérequis à l'émergence internationale du Québec: la volonté politique de son propre gouvernement sans laquelle les choses seraient peut-être restées en l'état.

Celle-ci se fondait en partie sur un fait depuis longtemps déploré par les milieux québécois les plus politisés. Pendant des générations, le Canada fédéral n'avait nourri qu'un souci bien secondaire, pour ne pas dire distrait, envers le monde francophone. Toute son attention, ou presque, était traditionnellement orientée vers la Grande-Bretagne et les pays du Commonwealth, et vers les États-Unis. Pour des raisons économiques et historiques, ces pays, tous de langue anglaise, étaient à l'avant-plan des préoccupations fédérales de politique étrangère. Dans l'horizon d'Ottawa, la France et les pays francophones étaient visibles, mais loin au fond, en retrait. À tout le moins, c'est ainsi que les Québécois, non sans raison, percevaient la réalité. Ils comprenaient en conséquence fort bien que le gouvernement du Québec, par ses propres contacts éventuels avec l'extérieur, et surtout avec un extérieur francophone, vienne corriger des lacunes qui ne semblaient pas beaucoup inquiéter le gouvernement fédéral.

Cette prise de conscience en accompagnait une autre, bien ancienne celle-là, mais devenue plus aiguë en 1950-1960: l'insécurité des 6 millions de francophones québécois, entourés par plus de 250 millions d'anglophones canadiens et américains. Comme l'affirmera plus tard le premier ministre Daniel Johnson, les Québécois ressentaient le besoin d'un oxygène francophone qu'Ottawa avait négligé de leur procurer.

3) Un besoin de rapprochement

Pourquoi, se disaient bon nombre de Québécois, n'irions-nous

pas, nous-mêmes, par l'entremise de notre gouvernement, chercher cet oxygène-là où il se trouvait, en France par exemple?

Ce réflexe était d'autant plus normal que le Québec d'alors était engagé dans la voie de réformes ambitieuses, sans précédent. Elles concernaient l'éducation, l'administration publique, le développement des richesses naturelles, la reprise en mains, par les Québécois, de leur propre économie, et bien d'autres domaines. Des retards considérables s'étaient accumulés. Il fallait faire vite et, selon certains, tout faire en même temps.

Dès lors, n'irait-on pas plus rapidement et les réformes ne seraient-elles pas plus efficaces si, au lieu de compter sur nos seuls moyens — et ce, pendant des années —, on pouvait emprunter à la France, tout de suite, certains des spécialistes dont on avait grand besoin? On gagnerait ainsi du temps et on éviterait peut-être des erreurs en comparant, avec celles de la France, les expériences innovatrices tentées au Québec. De la même manière, il serait utile que des Québécois fassent des stages dans des établissements français, universités, centres de recherche, sociétés publiques, etc. Bref, se disait-on, le Québec pourrait profiter d'un apport de la France et, qui sait, la France elle-même aurait peut-être avantage à connaître les expériences québécoises.

À ce qu'on a appelé le besoin d'oxygène, d'ordre plus culturel, s'ajoutaient ainsi, pour le Québec du début des années 1960, des impératifs plus matériels nés des transformations alors en cours ou envisagées. Le premier souci international du Québec consistait donc, pour les raisons mentionnées, à se tourner d'abord du côté de la France. Voilà comment naquit la substance à partir de laquelle s'édifièrent les premières ententes franco-québécoises de coopération, signées en 1965. De la création de la Délégation générale en 1961, on passa ainsi à des rapports plus étendus, à des échanges plus systématiques et à la mise au point des structures et organismes appropriés.

4) L'obligation d'agir

Souci de rapprochement avec la France, fort bien, sauf qu'il ne faut pas négliger un facteur moins connu, mais qui, lui aussi, explique pourquoi le Québec, en plus d'en ressentir le besoin, devait de toute façon s'intéresser activement aux relations internationales

en général, et pas seulement à celles qui concernaient la France. Ce facteur tient à l'évolution du contenu des rapports internationaux et à la dynamique du fédéralisme canadien.

On observait, d'une part, que les échanges entre nations s'adressaient désormais, et de plus en plus, à des domaines qui, en droit constitutionnel canadien, tombent en tout ou en partie dans les catégories de compétences réservées aux provinces: éducation, santé, développement régional, culture¹, etc. Tout laissait prévoir que l'avenir confirmerait et accentuerait cette tendance.

D'autre part, le Québec savait par expérience que les lignes de force du fédéralisme canadien — et aussi celles, probablement, de tout fédéralisme — amenaient spontanément les autorités politiques et administratives centrales (fort consentantes d'ailleurs) à considérer comme relevant d'elles tous les secteurs d'intervention stratégique, c'est-à-dire ceux qui, sous le contrôle d'un gouvernement, peuvent contribuer à façonner la société de demain. Les accords internationaux, à cause des matières sur lesquelles ils portaient de plus en plus, renfermaient justement un tel contenu stratégique.

Il n'était pas exclu que, si le Québec se désintéressait des nouvelles tendances visibles en relations internationales, Ottawa s'empresserait de se donner les moyens d'en profiter, dans le but, dirait-on, de mieux faire face à ses obligations de politique étrangère. Dans notre régime politique, on avait depuis longtemps constaté que le «vide» attirait le centre. D'où un danger non négligeable pour la marge de manœuvre du Québec. L'exercice de ses propres compétences était en cause. S'il demeurait inactif, le gouvernement central en viendrait peu à peu à s'occuper lui-même d'échanges portant sur l'éducation et le reste, ce qui lui donnerait l'occasion, sous prétexte d'exigences nées de contraintes internationales, de s'introduire par le biais dans des champs ne lui appartenant pas en vertu de la constitution canadienne et éventuellement d'y jouer un rôle influent.

De la même façon que le Québec aspirait à jouir du prolongement externe de ses compétences internes, Ottawa prétendrait disposer du prolongement interne de ses compétences externes! Pour ces

1. Telle qu'elle est comprise ici, la culture va plus loin que la langue: en effet, contrairement au reste du Canada, le Québec est régi par le droit civil, caractéristique qui fait partie de son identité, donc de sa culture.

motifs et parce que le Québec de la révolution tranquille tenait à occuper tout le champ de ses attributions constitutionnelles, il lui était indispensable de s'intéresser aux relations internationales.

Une condition essentielle

J'ai jusqu'ici beaucoup insisté sur la présence, en 1960-1965, d'un certain nombre de prérequis à l'émergence internationale du Québec. Ceux-ci, on l'a noté, provinrent de causes variées: situation juridique, volonté politique, besoin d'un apport extérieur, tendances du régime fédéral canadien. Leur simultanéité leur donna sans l'ombre d'un doute une force significative d'entraînement, mais la question se pose maintenant de savoir si leur convergence aurait pu suffire, à elle seule, pour permettre au Québec, comme État fédéré, de franchir le pas international.

À l'époque, soit au début des années 1960, sous le premier ministre fédéral Pearson, on aurait pu penser que oui. Cet homme politique n'était pas mal disposé envers le Québec de Jean Lesage, à preuve son attitude au moment de l'établissement d'une Délégation générale en France. Il ne s'opposa pas tout d'abord au rapprochement franco-québécois. Les choses commencèrent à se compliquer lorsque le Québec voulut conclure ses propres accords en éducation et en culture avec la France, en 1965, mais, là encore, après quelques secousses, le gouvernement fédéral finit par consentir à ces ententes dont il ne saisissait pas encore (à vrai dire, nous non plus) la portée et l'ampleur qu'elles devaient finir par prendre avec les années et la multiplication des échanges.

Inutile de dire qu'avec le «Vive le Québec libre!» de 1967, sous le gouvernement de Daniel Johnson, et compte tenu des aspirations du Québec à participer en son propre nom à l'activité internationale, les choses changèrent d'allure, même sous Pearson. Avec l'arrivée à Ottawa du successeur de Pearson, Pierre-Elliott Trudeau, on s'engagea dans une guérilla qui dura seize ans, jusqu'en 1984. Le Québec finit par en sortir vainqueur, pas totalement mais de manière appréciable, sous Brian Mulroney et grâce à une plus grande ouverture de sa part. C'est alors qu'il accéda finalement au Sommet des chefs d'États et de gouvernements francophones.

Le recul historique et l'analyse de l'expérience vécue entre 1960 et 1985 nous forcent à conclure que les prérequis québécois ne

représentèrent pas, en définitive, des leviers aussi puissants qu'on aurait pu le croire au début des années 1960, à l'époque où ils convergèrent. Ils auraient certes donné de bons arguments au Québec pour soutenir ses positions politiques auprès de la population, pour les défendre devant le gouvernement central et même, sait-on jamais, pour réaliser quelques modestes gains sectoriels dans la mesure où Ottawa les aurait acceptés ou tolérés. Mais c'est à peu près tout.

C'est pourquoi, en 1990, un fait s'impose à l'attention et à la réflexion: c'est par l'addition, à ces prérequis, du soutien de de Gaulle qu'il devint possible au Québec d'acquérir la capacité internationale qui est aujourd'hui la sienne et dont on ne retrouve pas d'exemple dans d'autres fédérations. Bref, rien de comparable à ce qui s'est produit en ce domaine ne serait survenu sans l'apport absolument indispensable de de Gaulle.

On peut bien sûr penser qu'en l'absence de conditions internes favorables, l'impulsion de de Gaulle aurait eu passablement moins d'impact: par exemple, imaginons-le, une seconde, offrant son soutien à l'émergence internationale du Québec d'avant 1960! En revanche, comme on vient de le dire, la présence de ces seules conditions internes n'aurait pas suffi.

Au fond, le succès de la démarche québécoise exigeait la combinaison de deux types d'éléments: d'un côté, les prérequis canado-québécois et de l'autre, le soutien de de Gaulle. C'est le second qui permit aux velléités contenues dans les premiers de s'actualiser en leur donnant une forme concrète et durable.

Comment, en effet, le Québec aurait-il pu acquérir une personnalité internationale quelconque, si limitée soit-elle dans le régime fédéral canadien, dans l'hypothèse où aucun autre pays n'aurait accepté d'établir, avec lui, des contacts d'État à État ou des rapports directs? L'absence de preneur n'aurait pas fatalement anéanti les aspirations internationales du Québec, mais elle l'aurait obligé à procéder d'une façon plus «classique», dépendante du bon vouloir d'un gouvernement central peu porté, en cette matière, à l'indulgence. De ce fait, ses chances auraient été plus que minces, sinon inexistantes.

Une constante de la politique française

De Gaulle fut ainsi le premier — et jusqu'à nouvel ordre le

seul — chef d'État du monde à avoir encouragé l'établissement de relations directes, suivies et structurées avec le Québec. Cohérente et tenace, son action à cet égard s'est exercée à divers moments et sur plusieurs dossiers.

D'abord, on l'a vu, au moment de l'établissement d'une Délégation générale du Québec en France, en 1961, mais aussi, en 1964, lorsqu'il s'est agi de reconnaître à cette Délégation un statut et des privilèges qui, à toutes fins utiles, la hissèrent au niveau d'une véritable ambassade.

En 1965, il favorisa la conclusion des ententes sur l'éducation (février) et sur la culture (novembre).

Après sa visite de juillet 1967 (et le «Vive le Québec libre!»), le consulat général de France à Québec releva directement du ministère des affaires étrangères et n'eut plus désormais, dans ses rapports avec ce ministère, à utiliser le canal de l'ambassade de France à Ottawa. Un autre précédent.

En septembre de la même année, il chargea le ministre Alain Peyrefitte d'une mission particulière envers le Québec, celle d'accroître par tous les moyens le volume et la variété de la coopération entre les deux États. Puis ce fut la création de l'Office franco-québécois de la jeunesse et d'autres initiatives, à peu près toutes réproovées par Ottawa.

Que dire aussi des déclarations de de Gaulle, en conférences de presse, sur l'évolution canadienne et québécoise? Chaque fois, tout comme ses paroles de Québec et de Montréal en juillet 1967, elles faisaient connaître le Québec aux autres nations du monde. De la même manière je me rappelle avec émotion l'accueil chaleureux et impressionnant réservé aux premiers ministres Lesage, en octobre 1961, et Johnson, en mai 1967. La qualité de cet accueil s'étendit même — précédent peu de nature à réjouir les fédéraux — à des ministres du gouvernement québécois.

Au début de 1968, il favorisa la présence du Québec (sans celle d'Ottawa) à la conférence des ministres de l'éducation des pays francophones à Libreville, au Gabon, permettant par là au Québec d'accéder à un forum qui, autrement, lui aurait été interdit. Cette conférence fut suivie de plusieurs autres, tant sur l'éducation que sur la jeunesse, où le Québec fut toujours présent, même si le gouver-

nement fédéral réussit éventuellement à s'y faire inviter lui aussi, mais sans réussir à en exclure le Québec.

Puis ce fut l'admission du Québec à l'Agence de coopération culturelle et technique, en 1969-1970, réalisée après le départ de de Gaulle, mais rendue possible à cause de l'impulsion venant de lui.

Même si elle survint des années plus tard, on pourrait en dire autant de l'accession du Québec au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones, en 1985.

De Gaulle a en effet suscité une complicité franco-québécoise qu'ont maintenue tous ses successeurs, malgré l'opposition souvent virulente des autorités fédérales et leurs nombreuses interventions visant à «remettre le Québec à sa place». Il faut toujours se souvenir que le caractère durable de cette complicité, on le lui doit également. Si l'appui français s'était terminé avec son départ — Ottawa misait là-dessus —, la trajectoire du Québec en aurait été profondément modifiée.

Des outils nouveaux

Par son soutien à l'affirmation de la personnalité internationale du Québec de Gaulle nous a donné des clefs, des outils, dont il nous appartenait de nous servir selon nos priorités et nos besoins. Le Québec de la Révolution tranquille avait entrepris de se donner des instruments comme Hydro-Québec, la Société générale de financement ou la Caisse de dépôt et placement (inspirée du modèle français). Il avait les cadres législatifs et des organismes publics permettant des réformes devenues urgentes en administration publique, en éducation, en culture, en santé, en politique sociale ou en développement régional. Il visait aussi à contrôler davantage son économie et ses flux financiers.

Le bilan de la Révolution tranquille et de ses suites immédiates doit désormais inclure la percée internationale du Québec. Elle s'ajoute aux instruments collectifs déjà en place alors ou encore en gestation. Dans les années 1960, nous n'aurions pas été en mesure, sans de Gaulle, de fabriquer nous-mêmes cet outil particulier d'affirmation et d'épanouissement.

Comme toute innovation, le rapprochement franco-québécois a suscité bien des espoirs et, il faut le dire, conduit à quelques décep-

tions. Certaines de ces déceptions étaient assez prévisibles, une entre autres. Ainsi, comment pouvait-on espérer, comme ce fut le cas chez plusieurs Québécois, y compris des hommes politiques, un afflux soudain d'immenses capitaux français dont la dimension aurait pu, à la longue, diminuer de façon sensible l'importance relative des investissements américains chez nous? À supposer qu'il eût été souhaitable, un tel renversement de situation n'était pas possible, même sous la pression insistante du président français. Le même genre de remarque peut s'appliquer à d'autres dossiers.

Il est intéressant de constater que le soutien français, en se manifestant à propos de l'émergence internationale du Québec, s'est en réalité produit dans le domaine où de Gaulle pouvait nous être le plus durablement utile, où il avait la plus grande capacité d'agir et où lui seul pouvait fournir un appui impensable de la part de tout autre chef d'État. Cet aspect des choses mérite d'être fortement souligné.

S'il va de soi aujourd'hui que l'action de de Gaulle a puissamment contribué au rapprochement franco-québécois comme tel, on ne doit pas en perdre de vue les retombées ou, si l'on préfère, les effets multiplicateurs: car il nous a ouvert des portes et en même temps qu'il nous a fait connaître. Concernant d'abord l'éducation et la France, la démarche internationale du Québec a vite débordé ce cadre initial, grâce aux contacts qu'il était désormais en mesure d'établir. Elle a touché bien d'autres secteurs: sciences, communications, petite et moyenne entreprise, fonction publique, immigration, politique linguistique, commerce, finance, industrie, santé, jeunesse, richesses naturelles, développement régional, etc. Au fil des années, le Québec s'est intéressé à plusieurs autres pays, particulièrement à ceux de la francophonie, mais pas exclusivement.

Sur le plan interne, le gouvernement du Québec s'est graduellement doté du personnel, des budgets et des organismes (ministères, services et délégations à l'étranger) exigés par ses relations avec l'extérieur. Il a même donné à cet égard l'exemple à d'autres provinces canadiennes qui, bien entendu, n'ont jamais autant innové que lui en la matière. En pratiquant les relations internationales, le gouvernement du Québec a beaucoup appris.

Plus étonnant encore, d'autres États fédérés et certaines communautés nationales se sont mises à porter attention à l'expérience

québécoise, pas nécessairement dans le but de l'imiter, mais au moins pour s'en inspirer dans leur propre démarche vers une plus grande prise en charge de leurs affaires. L'intérêt des autres envers nous, joint aux rapprochements et aux contacts nouveaux permis par le processus d'ouverture à l'extérieur, tout cela a contribué à changer les mentalités au Québec.

Le monde contemporain se rétrécit et, entre les nations, les rapports de tous ordres croissent.

Si, face aux défis qui arrivent, nous avons davantage confiance en nous-mêmes, si nous avons plus d'assurance, si nous sommes mieux outillés qu'avant comme peuple, nous le devons en partie aux retombées de l'impulsion inspirante et créatrice donnée par le Général de Gaulle à l'émergence internationale du Québec. □

À nos deux commissions dites «nationales»

Jacques BOUCHER
économiste

La commission Bélanger-Campeau et la commission Spicer devraient préparer les mentalités à l'indépendance du Québec

Pour débiter avec l'essentiel de mon texte, je tiens à signaler que commissions, superstructure, fédéralisme renouvelé qualifié de souveraineté-association, Lac Meech II, ententes Québec-Ottawa ou pas, les Québécois en sont désormais à un point de non-retour. Ce n'est pas en jouant sur les mots qu'on va les convaincre. Il y a des gens qui prennent plus de temps que d'autres à opter pour une option donnant au régime le maximum de chances. Mais quand ils se sont branchés, n'essayez plus de les faire changer d'idées, vous perdez votre temps.

Les Québécois vont rejeter tout maquillage qui peut ressembler à du fédéralisme renouvelé et qu'on va essayer de faire passer pour de la souveraineté-association. Les Québécois vont également rejeter toute superstructure qui pourrait s'apparenter à un régime fédéral. Bourassa a tout intérêt à faire attention, s'il s' imagine que les Québécois qui vivent ce régime depuis des décennies vont se laisser bernier.

Avant de créer une commission, Mulroney aurait été mieux de régler son litige avec le Québec en matière d'immigration. Ç'aurait été un meilleur signe de compréhension des demandes du Québec que la création d'une commission. Bourgault qualifie le moment présent du plus propice pour réaliser l'indépendance. C'est vrai que

politiquement, c'est le meilleur moment. Les fédéralistes comptent donc sur le temps, mais le temps joue plutôt en faveur du Parti québécois.

Spicer est toujours apparu comme un type ouvert. Il couvait dans les coulisses du Parti québécois. Mais quand est venu le référendum, c'est viscéral, il a rapidement compris d'où il venait. Aujourd'hui, il apparaît encore dans le décor au moment où le Canada est en flammes. Au lieu de tenter le sauvetage de la dernière chance, devant l'inévitable indépendance du Québec à l'horizon, son apport serait nettement plus important s'il préparait les Canadiens à l'acceptation d'un Québec indépendant politiquement et aux formes de coopérations possibles. Autrement, ils vont avoir la face longue après la prochaine élection québécoise.

Pour ce qui est de la commission Bélanger-Campeau, je lui conseillerais elle aussi de fonctionner dans un cadre de Québec indépendant et de laisser de côté les formules de fédéralisme renouvelé déguisé en souveraineté-association où les superstructures maintiendraient le lien fédéral. C'est le plus mauvais service qu'on pourrait rendre au Québec, car on retarderait tout simplement l'échéance et on poursuivrait pendant une autre décennie un débat qui doit désormais être clos. La seule option envisageable, c'est celle de la récupération par Québec de toute sa fiscalité, taxes et impôts, et la souveraineté politique du pays. Il reste alors à la Commission de préciser si on conserve la monnaie canadienne, le souci de Bourassa, ou si l'on opte pour une monnaie québécoise.

On peut toujours être tenté d'appliquer une solution européenne, mais il ne faut pas oublier qu'en Europe les pays sont d'abord souverains et ont leur propre monnaie. Il faut cesser de berner la population en présentant l'Europe comme du fédéralisme, quand on sait que tous les membres de la communauté sont d'abord des pays indépendants.

Sur ce point bien précis, je posais dernièrement la question à l'économiste Klaus-Peter Schmid, journaliste au journal *Die Zeit* de Hambourg, en Allemagne, sur les pouvoirs du parlement européen. Herr Schmid m'a dit ceci:

1- Le parlement européen n'a pas de pouvoirs. C'est pour l'image politique. C'est un ramassis de vieux politiciens qui veulent terminer une

carrière, et de jeunes qui vont se pratiquer pour faire de la politique, et ça nous coûte très cher.

2- L'union monétaire, ce n'est pas pour demain et c'est loin d'être fait.

3- L'écu, ce n'est pas une véritable monnaie. C'est pour des fins comptables.

On devrait donc cesser de se laisser berner par cette superstructure à l'Européenne, à moins que l'on ne fasse du Québec un pays vraiment indépendant avec toute sa fiscalité; autrement, la population sera là pour faire savoir aux politiciens ce qu'elle veut vraiment et qu'elle sait différencier une véritable indépendance d'un maquillage fédéral.

Quand je vois des études où on tente de démontrer la force de nos liens avec le reste du Canada en examinant notre part de production et la destination de nos produits, ça me fait plutôt rire. Quand le Québec vend à l'étranger, ce n'est pas pour nos beaux yeux, c'est parce qu'on a des avantages concurrentiels en termes de ressources naturelles, ou de qualité-prix. De la même manière, ce n'est pas pour les beaux yeux des Américains qu'on importe des bananes ou pour ceux des Japonais qu'on importe des magnétoscopes. C'est tout simplement parce qu'on ne produit pas de bananes au Québec et qu'on n'est pas compétitif pour la production de magnétoscopes. Il est temps qu'on cesse de tenter de nous effrayer, même si André Raynauld a choisi le mois de l'Halloween pour masquer son fédéralisme renouvelé sous forme de souveraineté-association. Je lui dédie donc la belle chanson «Its too late, Baby, now». □

In memoriam

Robert Choquette

Bernard RACINE

Premier grand disparu québécois cette année: le Prince des poètes, Robert Choquette, poète, écrivain, journaliste, dramaturge et diplomate, qui s'est éteint à Montréal, le 22 janvier, à l'âge de 85 ans. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal lui avait décerné le prix Duvernay, en 1954.

«C'était un personnage absolument étonnant», a dit de lui le comédien Gérard Poirier, qui lui a rendu hommage dans le cadre de l'émission télévisée «L'heure G». «C'était un mélange d'une distinction rare, un homme d'une autre époque, qu'on pourrait appeler 'vieille France', et à côté de cela, ce qui appartient aussi à la vieille France, une truculence presque rabelaisienne qui en faisait un personnage unique, très attachant.»

«C'était un perfectionniste qui n'était jamais satisfait de ce qu'il écrivait et qui changeait ses textes jusqu'à la dernière minute», a ajouté M. Poirier, qui le connaissait bien pour avoir joué dans «Les Velder». Au moment même d'enregistrer, il faisait remettre une nouvelle feuille pour changer celle qu'ils avaient en mains, s'est souvenu le comédien. «Il tenait jusqu'à la moindre virgule.»

Mme Françoise Faucher, qui a aussi joué dans «Les Velder», garde le souvenir d'un «homme très civilisé, d'une grande finesse, très méticuleux, très sensible et amoureux des mots».

«Pour lui, les mots, avec leur signification véritable, n'étaient

pas interchangeables. Il mettait donc un grand soin à peaufiner ses sketches.», a déclaré Mme Faucher, qui a noté aussi son élégance.

Ce dernier trait a aussi été rappelé par le président de l'Académie canadienne-française Jean-Guy Pilon, dans l'hommage qu'il a rendu au poète dans *La Presse*. «Il était l'élégance même, élégance physique certes, mais surtout élégance du cœur et de l'esprit.» M. Pilon a révélé que, jusqu'à l'année dernière, M. Choquette était resté assidu aux séances de l'Académie.

L'écrivain Jean-Éthier Blais, croit, de son côté, que M. Choquette passera à la postérité comme «le créateur d'une nouvelle forme littéraire: le feuilleton radiophonique qu'il a perfectionnée et dont les réalisations n'ont jamais été égalee depuis».

Selon le «Dictionnaire des auteurs québécois» la poésie de Robert Choquette «est jeune et vigoureuse, aussi largement humaine qu'elle est profondément nationale; essentiellement lyrique, elle se double, surtout dans 'Suite marine', d'un souffle épique rarement atteint dans la poésie canadienne-française.»

Il était né en 1905 à Manchester, au New Hampshire, où habitaient ses parents, le Dr Alfred Choquette et Ariane Payette. Il avait huit ans quand il est venu habiter Montréal.

Il fréquente le Collège Notre-Dame, l'école supérieure Saint-Laurent et le Collège Loyola, où il gradue en 1926. L'année même de sa graduation, il remporte le Prix David, prix de poésie de la province de Québec pour son premier recueil de poèmes «À travers les vents» qu'il avait publié l'année précédente. Précipité ainsi à vingt ans sur la scène littéraire, il y est resté.

Il publie, deux ans plus tard, «La Pension Leblanc» son premier roman. Il remporte, en 1930, le Prix Lord Willingdon (devenu depuis le Prix du Gouverneur général) et de nouveau le Prix David, en 1931, ex aequo avec Alfred Desrochers, pour son deuxième recueil de poèmes: «Metropolitan Museum» qu'il vient tout juste de sortir. Il commence à tâter de la radio et écrit, pour CKAC, «Au coin du feu» une série de récits. «Poésies nouvelles», un autre recueil de poèmes, paraît en 1933, alors qu'il se lance dans le journalisme.

Il entre à la «Revue moderne», un magazine extrêmement populaire à l'époque, comme directeur littéraire, et en devient éventuel-

lement rédacteur en chef. En même temps, il cumule, durant trois ans, la fonction de secrétaire de l'École des Beaux-Arts de Montréal. Il contribue à des publications de Nouvelle-Angleterre, une pratique qu'il gardera durant des années. Il rédige pour CKAC des émissions qu'il lit lui-même au micro.

À partir de 1935, il écrit pour CKAC «Le curé de village», le premier roman radiophonique français d'Amérique, qui, dans les foyers qui ont déjà une radio, rassemble durant une demi-heure chaque semaine tous les membres de la famille autour du petit appareil.

Il fait paraître une pièce de théâtre, «Le fabuliste La Fontaine à Montréal» et, en 1936, remporte le Prix David pour la troisième fois. Il crée, en 1938, pour Radio-Canada, un autre radio-feuilleton célèbre: «La pension Velder», qui sera plus tard adapté pour la télévision. Son roman «Les Velder» paraît, en 1941, préfacé par André Maurois.

Il passe 1942 au Smith College, Mass., comme auteur résident et en revient avec «Métropole», un autre feuilleton célèbre dont l'action se déroule à Montréal et qui en raconte la vie trépidante. Il durera 13 saisons radiophoniques. Le Prix La Flèche, du meilleur scripteur radiophonique de l'année lui est décerné en 1951 et 1952. Sa célèbre «Suite marine», un poème en douze chants, écrit au rythme de 50 vers par jour, au cours d'une vacance en Gaspésie, paraît en 1953 et lui vaut, en 1954, un Prix extraordinaire de l'Académie française. La même année, il écrit six téléthéâtres d'une heure pour Radio-Canada.

En 1955, il produit pour Radio-Canada une mini-série intitulée «Quatuor» et, l'année suivante, fait paraître «Œuvres poétiques», en même temps qu'il reçoit le Prix Edgar Poe. En 1957, il adapte les Velder pour la télévision et, en 1958, publie son roman: «Élise Velder». Le lieutenant-gouverneur du Québec lui décerne sa Médaille d'or, en 1959 pour sa contribution à la télévision canadienne et la Société des poètes canadiens-français le nomme, en 1961, Prince des poètes.

Il s'éloigne de la littérature à ce moment et devient Commissaire associé de la Commission du centenaire du Canada (1963-64) puis consul général du Canada à Bordeaux, poste qu'il conserve jusqu'en

1968. Par la suite, il est durant deux ans, ambassadeur du Canada en Argentine, au Paraguay et en Uruguay et, durant deux autres années, directeur d'information Canada pour le Québec.

Il prend alors sa retraite mais continue à écrire des téléthéâtres, des pièces radiophoniques et publie trois livres. Il continue aussi à appartenir à nombre d'associations, notamment la Société des Écrivains canadiens, qu'il préside de 1971 à 1973; et l'Académie canadienne-française, dont il a été un membre fondateur en 1944 et dont il est président de 1974 à 1980. Il appartenait aussi à l'Académie Ronsard, au PEN Club international et à nombre d'autres sociétés du Canada et de la France.

Il a reçu le Prix international des amitiés françaises, en 1962, est fait Compagnon de l'Ordre du Canada, en 1969 et Grand Officier de l'Ordre du Québec, en 1989. L'Université de Sherbrooke lui avait décerné un doctorat honoris causa, en 1972. Il travaillait depuis quelques temps à la rédaction de ses mémoires.

Il laisse dans le deuil son épouse, née Marguerite Canac-Marquis, qu'il avait épousée en 1937, et deux enfants, Michel et Danielle-Ariane, à qui *L'Action Nationale* offre ses condoléances. □

Marcel Chaput ou la fidélité au service de l'Indépendance

Gilles RHÉAUME

Le 19 janvier dernier s'est éteint, à l'hôpital Jean-Talon de Montréal, des suites de la maladie de Parkinson, à l'âge de 72 ans, Marcel Chaput. Les manchettes des médias annonçant sa mort ont qualifié ce militant de la première heure de «grand ténor de l'indépendance» et de «pionnier du mouvement indépendantiste». La Ligue d'Action Nationale, dont il était membre honoraire, tient à ajouter sa voix aux nombreux témoignages de reconnaissance que ce triste événement a suscité dans les rangs nationalistes.

Marcel Chaput a été et demeurera, aux yeux de l'histoire, l'un des premiers parmi les nôtres, avec les Raymond Barbeau, les Raoul Roy, les André D'Allemagne et quelques autres, dans le Canada-Français d'après la deuxième guerre mondiale de 1939-1945, à s'être levé pour affirmer envers et contre tous la nécessité pour le Québec de se libérer du joug fédéral afin de doter notre peuple de tous les attributs d'un État moderne. Président du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), fondateur du Parti républicain du Québec, Marcel Chaput n'a reculé devant rien pour servir dignement la cause de l'Indépendance. Quelle leçon pour les «ouvriers de la dernière heure»!

Le mouvement «souverainiste» actuel aurait intérêt à se rappeler de celui qui n'a pas hésité à exprimer ses idées dans un livre au titre lumineux, éblouissant de clarté intitulé *Pourquoi je suis séparatiste*.

Le courage de ce visionnaire, son désintéressement et sa consistance non seulement devraient être admirés mais surtout imités! Au moment où l'émancipation nationale du Québec est souhaitée par le peuple, au moment où toute la classe politique jongle dangereusement avec des concepts marqués au coin de l'ambiguïté, au moment où de tous les horizons s'élève une volonté de se dégager de la tutelle d'Ottawa, le message de Marcel Chaput, message d'humilité, message de simplicité et de noblesse, ce message également de lucidité prend des allures prophétiques.

L'histoire du mouvement indépendantiste reste à écrire. Dans cette œuvre qui relatera les différents moments et les principales figures de notre marche vers la Liberté, le nom et l'action de Marcel Chaput apparaîtront dès les premières lignes de cette épopée. La mémoire populaire retiendra les deux grands jeûnes de ce docteur en biochimie à l'emploi du gouvernement fédéral qui a quitté ses fonctions pour rester fidèle à ses convictions. Mais la mémoire devra aussi se souvenir des trop nombreux sacrifices qu'a dû supporter cet indéfectible militant pour lequel l'espoir de voir l'idée de l'Indépendance du Québec progresser dans le peuple était la raison d'être! En 1991, il est facile de se dire nationaliste quand plus de 70% de la population partage le même sentiment. C'est même rentable, aujourd'hui, de s'afficher «souverainiste», mais, en 1960, il en fallait de la détermination pour se dire indépendantiste alors que le nombre des indépendantistes recensés n'atteignait peut-être pas la centaine d'individus. Cet universitaire séparatiste n'a pas eu la vie facile après ses déclarations politiques. Heureusement, il a pu compter sur le soutien, la compréhension et l'assistance de son épouse Madeleine et de leur famille qui en savent beaucoup plus que nous sur le cheminement de ce pionnier de notre libération nationale. Nous ne pouvons achever ces lignes sans leur rendre hommage au nom de la communauté indépendantiste.

Il nous reste à souhaiter qu'à l'exemple de Marcel Chaput, de nombreuses personnes, dans toutes les régions du Québec, notamment dans l'Outaouais dont il est un des fils les plus illustres, se lèveront pour poursuivre et achever le combat dont il a été un des précurseurs les plus dévoués, celui de l'Indépendance de notre pays, le Québec! □

Section

La prospérité

Hommage à la mémoire
de Gaston BEAUDRY

Cette section de *L'Action Nationale*, en collaboration
avec le Conseil d'expansion économique, vous présente

les nouvelles de la revue et de la Ligue,
les mots d'ordre du Mouvement Québec français,
des documents historiques.

Des chroniques seront aussi publiées:

- À travers l'univers
Jean CHAPDELAINE
 - Questions d'action nationale
Rosaire MORIN
 - Comptes rendus de volumes
-

Questions d'action nationale

Rosaire Morin

Relations

L'Action Nationale est heureuse de souligner le 50^e anniversaire de la revue *Relations*. Le nom «Relations» trace un programme. Il suscite une réflexion sur la concertation nécessaire en notre société. Il encourage les Québécoises et les Québécois à se parler pour définir ensemble un projet collectif à base de spiritualité, d'humanisme, de solidarité, de démocratie et de fraternité.

Depuis le début de son histoire, *Relations* occupe une place privilégiée dans les revues mensuelles qui paraissent au Québec. La publication associée à la Compagnie de Jésus, mais libre dans son expression, offre à ses lecteurs et lectrices un contenu remarquable par la qualité de son analyse et la rigueur intellectuelle de ses collaborateurs.

L'affinité qui existe entre nos deux revues nous a permis d'apprécier *Relations* de très près. Nos lecteurs se souviennent peut-être que cette revue est née en 1940 du bulletin bi-mensuel, *l'Ordre nouveau* publié par les Semaines sociales du Canada et l'École Sociale Populaire, organisme dirigé par le père Joseph-Papin Archambault, le fondateur de notre Ligue. Ils se souviennent aussi que le père Richard Arès, membre de notre Ligue pendant 40 ans, a été longtemps directeur de *Relations*.

Le chemin parcouru ensemble, sur des routes parallèles, nous permet de mieux comprendre l'évolution de *Relations*. À cette re-

marquable revue, *L'Action Nationale* formule le souhait d'une durabilité infinie et d'une diffusion sans cesse croissante.

Mulroney s'en va-t-en guerre

«Un pays en banqueroute», c'est M. Mulroney qui l'a dit un jour, un pays qui n'a pas d'argent pour les personnes défavorisées, un pays qui n'a pas d'argent pour les garderies, un pays qui n'a pas d'argent pour les régions périphériques, un pays qui compte 5 millions de pauvres, un tel pays peut-il partir en guerre contre l'Irak, la troisième puissance militaire du monde? Déjà, des centaines de millions de dollars sont investis par Ottawa pour préparer un carnage qui sera meurtrier et coûteux. Nos trois chaloupes ne font pas le poids. Elles résistent à peine aux marées de l'océan. Nos 800 marins tremblent déjà sous la chaleur du soleil. Ils ne sont pas friands de tuerie. Vraiment, c'est un geste de folie que pose M. Mulroney en voulant intervenir dans la guerre du Golfe persique.

Oh! certes, il faut dénoncer l'Irak qui a envahi le Koweït. Il faut imposer des sanctions économiques énergiques. Il faut protester, discuter, parlementer, négocier. Il faut dénoncer la guerre comme moyen de règlement d'un conflit d'intérêts qui affectent principalement les États-Unis. C'est la paix qu'il faut promouvoir. La conciliation harmonieuse conduit à des accords raisonnables. La guerre détruit, anéantit, démolit, extermine, massacre, tue, assassine, fusille. C'est bête, barbare, cruel et inhumain que de lancer le pays dans une conflagration.

La guerre à la pauvreté

M. le premier ministre, vous vous trompez de champ de bataille. Ce n'est pas la guerre à l'Irak qu'il faut entreprendre. La guerre la plus importante pour les Canadiens, la guerre qui évitera en notre pays des conflits sociaux très violents, la guerre qui écartera des émeutes prévisibles à l'horizon de l'an 2000, la guerre la plus urgente, la plus pressante, c'est la guerre à la pauvreté.

Si 5 millions de Canadiens et de Canadiennes qui ne paient pas d'impôts, parce qu'ils vivent sous le seuil de la pauvreté, si ces 5 millions travaillaient et s'ils gagnaient des salaires familiaux, les gouvernements encaisseraient des revenus suffisants pour payer les

dettes publiques, au lieu d'emprunter pour acquitter les intérêts. Et la stabilité économique serait assurée. L'économie connaîtrait une progression de 33% en produit national, au lieu de l'affaissement que provoquera votre décision imbécile de participer aux guerres de l'empire américain.

Un autre geste que vous pourriez poser: réduire le budget de la défense nationale de 14 milliards\$ à 1,4 milliard\$. Des soldats recyclés seraient un atout pour l'économie canadienne. Mais, parce que vous ne ferez pas cela, monsieur le premier ministre, je redis la phrase célèbre: «Vive le Québec libre!»

Un pays en banqueroute

À la fin de l'année 1991, la dette du Canada s'élèvera à 400 milliards\$, à quelques sous près. Dans l'entrevue accordée à Pierre Nadeau le 2 décembre, le premier ministre expliquait les problèmes du fédéral par «l'imprévoyance des gouvernements antérieurs». Il faut avoir du culot pour ainsi parler. Son ministre des Finances, Michael Wilson, a augmenté la dette de 214,9\$ milliards en sept ans. Ce ne sont pas des années de vaches grasses. La croissance galopante de la dette est la responsabilité du régime Mulroney.

Que les prédécesseurs n'aient pas été à la hauteur, il faut l'admettre. Le grand stratège Marc Lalonde avait été un très mauvais gestionnaire: 70 milliards\$ de déficits en deux années fiscales. Avant lui, Allan MacEachan, le chef de la présente comédie au Sénat, avait connu des déficits budgétaires de 56 milliards\$ en trois ans. C'est sous la gestion de Jean Chrétien aux Finances que la débâcle a commencé. En 1977-78, le déficit Chrétien se chiffrait à 10 milliards\$, pour la première fois, et l'année suivante, il grimpait à 12,6 milliards\$. Le meilleur ministre des Finances de toute cette gang de «pas bons», c'était John Turner. De 1971 à 1976, les déficits budgétaires s'élevaient à 12,9 milliards\$ pour les cinq années. Il était trop conservateur. Les libéraux n'en ont pas voulu.

Mais avec Mulroney, le paiement des intérêts coûte plus de 40 milliards\$ par année. Le Canada emprunte pour payer les intérêts. C'est ce que le premier ministre appelle un «pays qui est assez valable et assez fort et assez courageux». C'est peut-être en pensant à la situation financière du Canada qu'il disait en novembre dernier: «Va demander à un journalier de Baie-Comeau qu'on n'est pas cer-

tain comment on va payer sa pension après 30 ans de service à la Québec North Shore»...

Un Canadajoliment différent

Solennellement, M. Mulroney s'engage à nous donner «un Canadajoliment différent». Mais il n'a pas d'idée. Il lui est «difficile de répondre». Il attend les rapports des commissions sur l'avenir du pays. Après la commission Spicer, il annonce un comité conjoint des Communes et du Sénat pour établir une stratégie.

Ce cher M. Mulroney accuse des Québécois de profiter de la «déception profonde au lendemain de Meech». «Ça ne marche pas» déclare-t-il péremptoirement. «On ne parle pas d'une affaire de broche à foin». Nous avons un «pays qui est assez valable et assez fort et assez courageux». On ne peut «oublier 125 ans d'histoire ensemble». Il faut «bâtir sur les acquis qui sont déjà puissants». Il faudra «beaucoup de leadership», osera-t-il même affirmer.

Continuez, M. le premier ministre, à tenir des discours aussi vagues, aussi obscurs. Il n'est même pas nécessaire de relever vos propos. Ils sont si vaporeux que personne ne vous croit. Nous nous rappelons la réintégration dans «l'honneur et l'enthousiasme»... Nous avons choisi. Nous avons choisi la liberté.

Du pain et des jeux

Le pain et les jeux sont d'étranges compagnons. Ceux dont l'appétit est satisfait aiment se délasser, se réjouir, s'amuser, se distraire. Les personnes qui ne peuvent pas manger un vieux coq dans une année, faute d'argent, n'assistent jamais à une partie de baseball.

Or, notre gouvernement, qui pratique le régime des coupures bêtes et méchantes, trouve le moyen d'organiser les loisirs de ceux qui peuvent en payer le prix; en notre société, ils sont encore les plus nombreux. Voilà une raison suffisante pour réaménager le terrain de jeu des Expos, pour installer un nouveau système sonore, pour ériger de nouveaux gradins, pour dresser un nouveau tableau indicateur. À ces fins, on dépensera 13 millions\$, tout en diminuant d'un million de dollars le loyer du Stade. N'oublions pas que le gouvernement a en outre prêté sans intérêt 18 millions\$ aux bailleurs

de fonds des Expos et que la Ville de Montréal a dû acquérir 15 millions\$ d'actions du club Les Expos, nos amours.

Pendant ce temps, les sans-logis, les clochards, les indigents, les miséreux, les pauvres doivent prendre leur mal en patience. Ils sont minoritaires. Ils ne sont qu'un million de besogneux et de prolétaires. «Et des pauvres, il y en aura toujours. Pourquoi tant s'énerver, m'écrivait l'un de mes bons amis. En d'autres contrées il y a des malheurs plus grands que les nôtres.» C'est en raisonnant ainsi que nos misères dépasseront un jour les leurs. Ne me demandez pas quand ni comment cela surviendra. Une chose dont je suis certain, c'est que l'explosion sociale survient toujours quand les pauvres d'une société commencent à se donner la main pour s'opposer à la tyrannie de l'argent. Aujourd'hui, on ne compte qu'un nécessaire sur quatre personnes. Demain, ce sera un sur trois... au rythme de la courbe de l'appauvrissement.

Le Mouvement Desjardins

Trois de nos abonnés, dont un gérant de banque, me reprochent d'accorder trop d'importance au Mouvement Desjardins. Pour ma part, je crois encore que ces trois personnes n'accordent pas, elles, assez d'importance à Desjardins. Le jour même où j'entendais la dernière remontrance, je prenais connaissance du mémoire du Mouvement Desjardins à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

Un paragraphe entre autres répondait à mes trois amis. Le voici:

«Le Mouvement des caisses Desjardins compte à lui seul, avec ses fédérations de caisses francophones hors-Québec, 4,7 millions de membres, 19 700 dirigeants bénévoles, 35 760 employés et 45 milliards\$ d'actif. D'un peu partout dans le monde, on observe ses activités, ses moyens d'action, son organisation démocratique et fonctionnelle, ses structures, ses ramifications, ses alliances, son enracinement dans la collectivité et plusieurs délégations étrangères viennent chaque année voir de plus près ce réseau coopératif de services financiers. Par l'intermédiaire de la Société de développement international Desjardins (SDID), le Mouvement partage d'ailleurs son expérience auprès des populations de plusieurs pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. La SDID a diversifié ses champs d'intervention, notamment dans les secteurs financiers et agro-alimentaires, s'est associé la Coopérative Fédérée de Québec et l'Université Laval et contracte maintenant des ententes avec des gouvernements et des organismes internationaux tels que la Banque Mondiale. De plus,

la Caisse centrale Desjardins du Québec, quant à elle, entretient des relations d'affaires avec plus de trois cents correspondants dispersés à travers le monde, assure la présence de Desjardins sur les marchés financiers nord-américains, européens et japonais et supporte ses clients et les composantes de Desjardins dans leurs transactions et leurs opérations à l'étranger.»

Cet extrait du mémoire est assez impressionnant. Dira-t-on encore que j'accorde trop d'importance à Desjardins? Ma réponse: on n'est jamais prophète dans son pays.

Royale and Delsey

Au sixième mois de notre enquête, les renseignements portent sur les essuie-tout, le papier hygiénique et les mouchoirs.

Facelle, filiale de Produits Forestiers du Canadian Pacific, offre les essuie-tout, le papier hygiénique et les mouchoirs de marque Royale. Avec ses milliards de dollars, le Canadian Pacific demeure anglophone dans son conseil d'administration, dans sa direction, dans la langue d'usage, dans ses activités. Les produits dont il est ici question sont fabriqués à Scarborough, selon les renseignements inscrits sur les enveloppes. Canadian Pacific est un trust qui exploite nos richesses naturelles, qui emploie un bon nombre de Québécois, mais qui ne contribue nullement à la communauté francophone. Personne de ce monde n'est abonné à *l'Action Nationale*, mais l'usine de La Tuque est l'usine canadienne qui rejette le plus de dioxanes et de furanes dans l'environnement.

Kimberly-Clark Canada de Mississauga vend des essuie-tout de marque Hi-Dri (quel beau nom français), du papier hygiénique Delsey, des mouchoirs Kleenex et des serviettes de tables. L'argent s'en va en Ontario. Le nombre des assistés sociaux grandit au Québec. Les administrateurs de Kimberly-Clark ne sont pas abonnés au *Devoir*, ni à *Relations*, ni au théâtre de Jean Duceppe...

Scott Paper Ltd présente l'essuie-tout Scottowels, le papier hygiénique Swan et Cottonelle et les mouchoirs Scotties (la langue française est honorée). Scott Paper est une entreprise anglophone dont le siège social est à Vancouver. Elle possède des usines à Crabtree et à Lennoxville. Avec une loupe, on aperçoit un Québécois sur le Conseil d'administration et apparemment personne à la direction générale. La contribution à la communauté francophone est très, très

faible, mais l'embauche de quelques centaines de travailleurs doit nous inviter à utiliser leurs produits de préférence à ceux des Produits Forestiers et de Kimberly-Clark.

Perkins Papiers propose à la clientèle l'essuie-tout Decor. Le siège social est à Laval. Près de 400 employés y gagnent leur vie. Les membres du Conseil d'administration sont anglophones, mais des Québécois œuvrent au sein de la direction. Il y a une chance sur dix d'avoir un vote pour l'indépendance du Québec.

Des produits québécois

Dans les tablettes, les produits étalés étaient étrangers. Le répertoire du CRIQ recense d'autres fabricants de ces produits. Produits E.B. Eddy, dont l'usine est à Hull, fabrique des essuie-tout, du papier hygiénique et des papiers-mouchoirs. Conversion Kindsey fabrique des essuie-mains en papier et du papier hygiénique; Lionel Lemieux est le président d'une compagnie de 15 employés. Ford Ltée est située à Portneuf; Joseph-B. Ford est le président; quelque 350 travailleurs y gagnent leur vie et l'usine fabrique du papier hygiénique. Industries Cascades de Kingsey-Falls produit des essuie-mains en papier et du papier hygiénique sous la marque Wyant. Papiers Marlboro fabrique à Drummondville du papier hygiénique; environ 30 travailleurs et travailleuses. Papiers Grande Ville de La Salle emploie 40 employés et produit des essuie-mains en papier et du papier hygiénique. Dans ce dernier groupe, *L'Action Nationale* compte quelques abonnés...

Hélas, aucun de ces produits n'est offert au public dans mon Métro de Trois-Rivières-Ouest. Les grandes chaînes distribuent ce qui les paie, sans se soucier d'aucune façon des retombées économiques, fiscales, sociales et culturelles qui sont nettement différentes, selon que l'on donne notre argent à des entreprises étrangères ou à des compagnies de chez nous. Comme nous avons la tête dure...

Les architectes de Toronto sont les meilleurs

Le cher Benoît, tout confus, depuis avril 1990, a remis à diverses reprises l'annonce du nom de la firme d'architectes qui construira l'agence spatiale de Saint-Hubert. Notre Benoît national, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, n'avait

pas encore annoncé l'identité de la firme, ni le budget de construction, au moment où les présentes lignes sont écrites.

Mais le pauvre Benoît a été trahi par la députée conservatrice de Saint-Hubert, Mme Pierre Venne. Elle a osé révéler que les architectes WZMH, bureau torontois, avaient été choisis et que la facture s'élèverait à 60 millions\$ et non pas aux 40 millions\$ prévus. Le ministre n'aura pas une grande nouvelle pour sa conférence presse. Il sera une autre fois confus.

Vraiment, on commence à se demander si nos architectes sont compétents. Drapeau a bâti son stade avec un professionnel de Paris et l'agence spatiale fait appel à l'expertise de Toronto. Naturellement, pour faire taire la rumeur publique, un bureau, choisi quelque part au Québec, sera associé. Gageons qu'il aura souscrit à la caisse bleue.

Pitié pour les anesthésistes

Il faut vraiment prendre en pitié les anesthésistes, les cardiologues, les psychiatres, les chirurgiens et tous les médecins spécialistes. Il gagne à peine 140 000\$ par année. La journée de grève des anesthésistes a vraiment attiré la compassion de tous les assistés sociaux, de tous les chômeurs et de tous les miséreux qui tirent le diable par la queue.

Tous ceux qui crèvent de faim ont sympathisé avec les anesthésistes pour la misère qu'ils éprouvent avec leur faible salaire de 135 000\$ par année, me dit-on. C'est épouvantable comme les richesses sont mal distribuées en ce pays! Comment peut-on ne pas accorder au moins 140 000\$ à ces spécialistes qui nous endorment? L'équilibre du niveau de vie l'exige. Ce sont les 500 000 Québécoises et Québécois qui occupent des emplois précaires et au salaire minimum qui réclament justice pour ces hommes de profession dont les études sont payées par l'État et dont les traitements sont payés par nos taxes.

Je viens de relire ce que j'ai écrit. Mon propos s'arrête ici; ce n'est pas le goût d'être plus amer qui me retient. Nous perdrons assez d'abonnements à la suite du commentaire qui précède.

L'informatique

Dans l'informatique, depuis des années, le gouvernement du Québec encourage d'abord les entreprises étrangères. À titre d'exemple, en 1989-1990, les dépenses du gouvernement en matériel informatique et en logiciels s'élève à 183 millions\$. Une vingtaine de multinationales étrangères fournissent le gouvernement. Robert Dutrisac écrivait dans *Le Devoir* du 3 novembre 1990: «Dans un rapport récent, le gouvernement fédéral estimait, quant à lui, que 98% de ses achats en informatique étaient faits auprès de multinationales étrangères. La situation n'est pas différente au Québec.»

M. Dutrisac mentionne les noms des principaux fournisseurs: IBM, Digital, Apple, Sun Micro-systems, AT&T, Hewlett-Packard, Autodesk. Cette politique est aveugle. Elle n'aide pas au développement des entreprises québécoises. Privées de l'appui gouvernemental, ces dernières auront difficulté à survivre et surtout à conquérir les marchés extérieurs.

D'excellentes compagnies québécoises pourraient servir le gouvernement. Cet appui les aiderait à grandir. Chez nous se sont développées des entreprises dont les performances sont intéressantes: ACSI-Biorex, Groupe CGi, Groupe DMR, Groupe LGS, Groupe Quantum, Groupe Sobeco, IST-Services Informatiques, Systematix. Si on veut que ces firmes traversent les frontières, il faut d'abord leur permettre de vivre ici.

L'informatique et l'information

M. Lawrence Cannon, ministre des Communications, formait récemment un groupe de travail pour établir une politique pour commercialiser des banques de données. Au Québec, il existe quelque 3 600 organismes publics, ministères, sociétés d'état, municipalités, commissions scolaires, etc., qui possèdent plus de 2 500 banques de données. Le ministre croit que plusieurs de ces banques peuvent être mises en vente. Déjà 26 banques sont offertes au premier preneur. Elles proviennent du ministère de la Justice, de l'Office de la langue française, du Centre de recherche industrielle...

Messieurs, attention. La mesure est dangereuse. La confidentialité des informations est menacée. Il est facile d'imaginer ce qui peut survenir. Le recoupement d'une banque à une autre fournit à l'uti-

lisateur une nouvelle information utile, mais elle est utilisée à des fins nettement différentes de celles pour lesquelles elle a été fournie. Ce n'est pas un détournement d'avion, mais c'est une déviation qui modifie la fin pour laquelle le renseignement avait été donné.

On s'engage dans un processus de commercialisation grandissant qui violera inévitablement la protection des renseignements fournis sous le sceau de la confidentialité. La valeur économique risque une autre fois de l'emporter sur l'éthique.

Les réfugiés et l'humanisme

Ce soir, à la télévision, on annonce qu'un réfugié est banni du pays. Il est illégal. Il doit retourner en sa patrie. Pourtant, sa sœur a été acceptée comme réfugiée par Immigration Canada, et son oncle aussi. Quelle tragédie!

Quelque 85 000 personnes vivent ainsi dans l'insécurité, dans l'attente, dans l'angoisse. Pour étudier et décider de l'avenir de ces personnes entrées illégalement au pays, on dépensera près de 1 milliard\$. En l'an 2000, le problème des présents réfugiés ne sera pas encore résolu. On est engagé dans un système de paperasse. On prête des intentions. On spéculé. La personne ne sera peut-être pas persécutée si elle retourne dans son pays.

L'attitude du gouvernement fédéral dans ce dossier est abominable, répugnante. Pour chasser 100 000 personnes du pays, chaque citoyen canadien paiera 40\$. Et combien nous en coûtera-t-il pour recruter 100 000 nouveaux immigrants? La ministre de l'Immigration, Mme Barbara McDougall, est intraitable. La loi est la loi.

En Saskatchewan, le génocide de la nation

À André Ouellet et à Jean-Pierre Hogue, je dédie les lignes qui suivent. Il serait suicidaire de confier à une majorité canadienne-anglaise l'avenir d'une minorité canadienne-française. Il y a urgence pour nous, et pour le Québec, à devenir une majorité politique, pour être «maîtres chez nous». En 1867, 65 députés québécois siégeaient dans un parlement fédéral de 194 membres. En 1990, nous ne comptons que 75 députés québécois sur 295 parlementaires à la Chambre des Communes. Notre proportion est passée de 33,5 pour cent à 25,4 pour cent. La diminution de notre poids politique s'accélérera encore

avec l'immigration massive qui se dessine et qui peuplera le Canada anglais.

MM. Ouellet et Hogue, aidez-nous à engager le Québec sur la voie de la liberté. C'est la seule façon d'assurer la survivance d'un peuple français en Amérique du Nord. À une croisée des chemins, il faut penser, comme disait monsieur Mulroney «à nos enfants et à nous petits-enfants». Il faut davantage garantir leur avenir que nos pensions de vieillesse...

13 municipalités à l'honneur

La Communauté urbaine de Québec vient de prendre une heureuse décision. Dans moins d'un an, les 13 municipalités de la CUQ feront le ramassage sélectif des déchets domestiques. Un centre de tri sera construit au cours des prochains mois. Le ramassage sera opérationnel d'ici la fin de 1991. À l'heure actuelle, on s'applique à régler les détails de l'opération: mode du ramassage et du tri, utilisation des sacs verts ou de bacs à déchets. Cette pratique réduira d'au moins 42 pour cent le volume des déchets. Le papier, le plastique et le verre représentent une proportion importante de matières que l'on pourra recycler. Puisse l'ensemble de nos villes imiter ce geste!

La finance avant les droits

Les tribunaux ont décrété que la population française de la Saskatchewan a le droit légal de gérer ses propres écoles. À cette fin, le fédéral a prévu d'accorder 26 millions\$, mais le premier ministre, Grant Devine, retarde l'application de la décision judiciaire. L'état précaire des finances de la province doit être pris en compte, déclare-t-il.

Pourtant, M. Devine avait promis de légiférer sur cette question avant l'échec de Meech. Mais l'homme manque à sa parole. Il se justifie en disant que les habitants de la province «diront que nous devrions nous occuper d'abord des écoles existantes et que nous avons aussi besoin d'argent pour l'agriculture. Avons-nous vraiment besoin de consacrer des fonds à des projets d'enseignement de second ou de troisième niveau?»

Voilà un langage arrogant. À l'insulte, M. Devine ajoute une

fin de non-recevoir. Dans l'après-Meech, dit-il, «ce qui intéresse en premier ce pas seront les priorités locales, et non ce qui selon certains est inscrit dans la Constitution».

Devant un tel geste, des parents francophones de Gravelbourg ont entrepris des démarches judiciaires pour obliger le gouvernement à défrayer le coût d'une école élémentaire qu'ils ont établie en septembre. La poursuite est basée sur la Charte des droits et libertés qui accorde aux minorités linguistiques le droit de posséder leurs propres écoles élémentaires.

Contre cette action odieuse commise par M. Devine, MM. Hogue, Ouellet et Associés du fédéralisme renouvelé n'ont pas protesté.

Monsieur Benoît Bouchard

Certaines paroles nous reviennent comme l'écho. Il est valable de s'en souvenir. Le lieutenant québécois de M. Mulroney, Benoît Bouchard, disait, il y a quelque temps: «Tant que le Canada sera le Canada et que le Parti conservateur sera un parti fédéraliste, on est fédéraliste.» Et il ajoutait: «La base conservatrice est confuse... En ce moment, ce n'est pas nécessairement un mal...» Et il s'est décrit lui-même comme «un pauvre Canadien, un pauvre Québécois et un pauvre ministre qui est en maudit parce que le lac Meech n'a pas marché, mais qui essaie de s'en sortir...» (*Le Devoir*, 5 novembre 1990)

Que cette confession est admirable! Quel courage! Quelle conviction!

Monsieur Holden

À l'Assemblée nationale, la parlotte n'est pas toujours drôle. Mais parfois, c'est comique.

Dans les Débats de l'Assemblée nationale du 23 octobre 1990, aux pages 4563 et 4564, on peut lire:

«M. Holden: Avant de procéder au vote, M. le président, j'aimerais une clarification parce que la version anglaise et la version française de la motion ne sont pas identiques. En anglais, à la dernière ligne, on dit: 'The credibility of the Québec Government and its institutions' et, en

français, on dit: 'La crédibilité de l'État québécois et de ses institutions'. Alors j'aimerais, M. le président, savoir laquelle est la version officielle.»

Et le président de l'Assemblée explique longuement que les deux textes sont indissociables...

«M. Holden: Si vous me le permettez, M. le président, j'aimerais qu'il soit noté au procès-verbal que le député de Jacques-Cartier, le député de D'Arcy-McGee et moi-même votons sur la version anglaise».

Comprenez-vous que les anglophones ne nous comprennent pas?...

Deux pages plus loin, 4566, un député dit: «M. le président, s'il vous plaît! Le poulailler se déplace, il est maintenant derrière vous.»

Un peu d'histoire

Le 25 avril 1849, le gouverneur du Canada, lord Elgin, signe la loi accordant une indemnité de 500 000\$ aux Canadiens du Bas-Canada qui ont subi des pertes lors de l'insurrection de 1837-1838. Les personnes condamnées par la Cour ou qui s'étaient avouées coupables ne recevraient aucune indemnité. Il convient de noter que quatre ans plus tôt, en 1845, un montant de 200 000\$ avait été voté pour indemniser les Anglais du Haut-Canada.

L'indemnité en faveur du Bas-Canada provoqua un débat houleux à la Chambre. Sir Allan McNab accusa les Canadiens-Français d'étrangers et de rebelles. Le docteur Wilfrid Nelson, jadis le chef de la bataille de Saint-Denis, répliqua d'une voix remplie de colère: «Je déclare à ceux qui nous appellent, mes amis et moi, des traîtres, qu'ils ont menti par la gorge... Je dis à ces messieurs en pleine figure que ce sont eux et leurs pareils qui font les révolutions...»

À la suite de ce discours, les visiteurs qui avaient pris place dans les galeries s'agitent. Certains applaudissent; d'autres protestent. Des batailles s'engagent à coups de poings et de cannes. C'est le tumulte. Pendant plusieurs jours et nuits, comme au Sénat canadien d'aujourd'hui, les députés discutent, menacent et se chicanent. La loi est votée avec 25 voix de majorité; 24 députés anglophones avaient voté avec les Canadiens-Français.

Lord Elgin sanctionne la Loi. À son départ du parlement, il est insulté, sifflé et menacé de mort. Il est reconduit à sa résidence à coups de pierres et d'œufs pourris. Le même soir, au Champ-de-Mars, des émeutiers se rassemblent. Ils entrent au Parlement. Ils lancent des pierres aux députés qui s'enfuient. Ils brisent les fauteuils. Ils mettent le feu. Le parlement de Montréal est complètement détruit. La Fontaine est brûlé en effigie et on tente d'incendier sa maison. La bibliothèque du parlement est détruite; elle comptait 22 000 volumes, dont 1 600 volumes de la célèbre collection de Faribau sur l'Amérique.

Après ces incidents, le parlement siégea à Toronto, puis à Québec, avec alternance à tous les 4 ans. □

La soixante-quinzième année de **L'ACTION NATIONALE**

Rosaire MORIN

Le premier directeur de la revue: Omer Héroux

Omer Héroux fut associé à notre Ligue avant même qu'elle ne soit fondée. Au début de l'année 1913, le père Joseph-Papin Archambault, S.J., songeait à établir un secrétariat pour promouvoir la langue française et lui redonner la place qui est la sienne. Il expose son projet au docteur Joseph Gauvreau et à Omer Héroux qui lui suggère d'employer le nom de «ligue» pour donner plus de poids aux interventions. Le 11 mars 1913, la Ligue des Droits du français est formée, mais Omer Héroux est absent.

Il adhère à la Ligue en 1916. Il sera le premier directeur de *l'Action française*. Le père Archambault vous le présente:

«Le vrai fondateur de la revue, celui qui y songea dès les débuts de notre œuvre, qui lui choisit son nom et sa toilette, qui la produisit en public chaque mois, durant quatre ans, le journaliste vaillant, resté jeune sous sa barbe et ses cheveux gris, inlassablement fidèle au même idéal, le premier journaliste canadien de notre époque, ce fut Omer Héroux¹.»

Les collaborateurs

Omer Héroux dirige la revue de 1917 à 1921. Ses premiers

1. Joseph-Papin Archambault, S.J., *L'Action Nationale*, mars-avril 1963, 653.

collaborateurs sont les directeurs de la Ligue des Droits du français. Quatre d'entre eux: Joseph Gauvreau, Lionel Groulx, Louis Hurtubise et Anatole Vanier dirigent les destinées de la Ligue durant ces quatre années (Héroux est aussi directeur de la Ligue). En 1917, Pierre Homier ou le père Joseph-Papin Archambault, S.J., est membre de l'équipe. En 1919, Hervé Roch apparaît et disparaît, mais l'abbé Philippe Perrier devient directeur de la Ligue; il en sera le président de 1922 à 1933. En 1921, Antonio Perrault se joint au groupe des directeurs qui collaborent régulièrement à la rédaction de la revue.

Omer Héroux a conçu un mode de recrutement d'auteurs qui subsiste dans notre revue, après 75 ans. Il a su regrouper des équipes remarquables de personnes qui réfléchissaient sur la question sociale et sur la question nationale. Ce travail ne s'improvise pas. C'est le résultat de maintes démarches et d'une patience angélique. Il suppose aussi un plan de rédaction rigoureux.

Pour situer la tâche accomplie par Omer Héroux, il faut aussi tenir compte de l'époque. La liste des collaborateurs de ces quatre années est très impressionnante: Hermas Bastien, Henri Bourassa, Émile Bruchési, J.-N. Cabana, Jos.-E. Caron, Alfred Charpentier, L.-O. David, Léo-Paul Desrosiers, C.-E. Dorion, Jules Dorion, Louis Dupire, Louis-D. Durand, E. Fabre-Surveyer, Albert Ferland, Donatien Frémont, S.-M. Genest, Léon-M. Gouin, Philippe Landry, Arthur Laurendeau, Arthur Letondal, Léon Lorrain, Albert Lozeau, C.-J. Magnan, Fr. Marie-Victorin, F.-Z. Massicotte, Amédée Monet, Édouard Montpetit, Jean Nolin, Fernand Rinfret, Eugène Rouillard, Benjamin Sulte, Gérard Tremblay, Anatole Vanier, Guy Vanier, François Vézina, Thomas Vien.

Mais ce relevé n'est pas complet. Il faut y ajouter les noms de grandes dames dont l'enseignement était riche et édifiant: Marie-Claire Daveluy, Fadette, Marie-J. Gérin-Lajoie, Blanche Lamontagne, Joyberte Soulanges, Michelle Le Normand. Pour terminer la liste des collaborateurs mobilisés par M. Héroux, voici les noms de religieux et de membres du clergé dont l'apport fut très enrichissant: Fr. Alexis, Mgr Arthur Béliveau, Étienne Blanchard, Émile Chartier, Georges Courchesne, Henri d'Arles, Adélard Dugré, Alexandre Dugré, Mgr Georges Gauthier, Alphonse de Grandpré, Mgr David

Gosselin, François Hertel, Théophile Hudon, Louis Lalande, Mgr Latulippe, Mgr Olivier Maurault et Mgr L.-A. Pâquet.

Les articles de M. Héroux

Vous aurez l'occasion, si Dieu me prête vie, d'en apprendre davantage sur les thèmes commandés à ces auteurs dans *l'Action Française*. Ceux qui connaissent l'histoire des années peuvent déjà soupçonner les sujets abordés. Pour le moment, attardons-nous à la pensée et à l'écriture de M. Héroux.

Notre premier directeur écrivait des éditoriaux. Les 27 articles signés par lui étaient brefs, deux ou trois pages, rarement quatre: un fait, une dépêche, un détail et le sens de l'événement. Mais de nombreux textes non signés laissent la trace de son style et de sa personnalité. Rien de ce qui affectait la race ne lui était étranger. Pour faire comprendre, il pratiquait la loi de la répétition.

Sous l'aspect national, il affirmait et il réaffirmait qu'un peuple minoritaire comme le nôtre ne pouvait vivre que s'il s'adonnait à la supériorité. Il rappelait avec émotion le geste de Louis-Hippolyte Lafontaine. Traitant de la langue française et réclamant pour le client le droit au service dans sa langue, il déclarait que «nous sommes les seuls bilingues». Sous le thème de la fraternité française, il soutenait que «le respect absolu de l'autonomie politique de chaque groupe est la condition de toute coopération efficace...» À l'occasion de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, il demandait à chaque compatriote de faire «quelque chose de concret, d'immédiatement réalisable...» Un autre jour, il souhaitait que le peuple prolonge «plus loin encore l'écho de la chanson française...» Puis, reprenant le mot de Laurier, il disait qu'«il nous faudra combattre longtemps...»

M. Héroux a toujours été préoccupé par le sort fait aux minorités françaises. Le premier texte qu'il a signé dans la revue, en janvier 1917, porte sur la lutte des institutrices de l'École Guigues qui avaient reçu des tribunaux l'ordre de quitter l'École. Dans ses «méditations dans la tranchée», il déplorait qu'«il n'(y eût) pas un coin du pays où l'on ne conteste, sous une forme ou sous une autre, notre droit au plein épanouissement national... Sur le front ontarien, il relatait les luttes de la Commission scolaire d'Ottawa. Dans «l'orage qui vient», il craignait que les difficultés des Franco-Américains ne se transportent au Québec. À l'occasion de la fête de

l'Assomption, dans ses «pensées d'août», il saluait le «souvenir du peuple martyr».

L'inquiétude de M. Héroux pour l'avenir des minorités s'est aussi traduite de façon significative par l'insertion en fin de revue de documents sur la vie française dans les autres provinces: lettres de Philippe Landry et de Mgr McNeil, discours de Mgr Sinnott, de Mgr Béliveau et de Mgr Gauthier, textes du règlement XVII et des bills 153-154, etc.

Pour que grandisse

Dans ses chroniques sur *L'Action Française*, le directeur Héroux démontrait une finesse d'esprit et une sensibilité d'expression. Il savait comment demander. L'un de ses thèmes favoris était «Pour que grandisse *L'Action française*». C'était toujours un souhait délicatement exprimé, un appel à la bonne volonté.

— «Tous peuvent nous aider. En est-il un qui soit incapable de nous procurer un nouvel abonnement?...»

— «Nous voulons que *L'Action Française* grandisse parce que nous devinons l'immensité de la tâche qui l'attend...»

— «Propagande! propagande!, c'est pour la cause commune...»

— «C'est magnifique et nous en remercions de tout cœur nos amis. Mais il faut que le mouvement se continue et s'accélère...»

— «*L'Action Française* pourrait faire bien davantage si elle disposait de moyens plus considérables. Ces moyens, c'est à nos amis qu'il appartient de les fournir...»

— Les directeurs tendent «sans scrupule leur main ouverte... nous avons des carnets d'abonnement...»

— «C'est par la multitude des efforts associés que grandira notre œuvre...»

Ces appels «à la bonne volonté et à des dévouements nouveaux» étaient entendus; la revue comptait 4 000 abonnés en 1921.

Un peu d'histoire

Omer Héroux est né à Saint-Maurice, dans le comté de Cham-

plain, le 8 septembre 1876. Il a fait ses humanités au petit Séminaire de Trois-Rivières. À l'âge de 19 ans, le 7 mars 1896, il commence sa carrière de journaliste au *Trifluvien* de Pierre McLeod. Il rédige des articles, fait des reportages, corrige des épreuves, traduit des annonces. Il gagne 6,00\$ par semaine. En 1898 et en 1899, il écrit successivement dans *Le Monde Catholique*, *La Patrie*, *La Vérité*, *Le Pionnier* et *L'Action sociale*. Il entre ensuite au *Journal de Montréal*, quotidien fondé en 1899 qui devait durer jusqu'en 1905 (*Le Journal de Montréal* d'aujourd'hui n'est pas le continuateur de l'ancien). Il devient secrétaire de La Ligue nationaliste que préside Olivar Asselin, pour finalement entreprendre au *Devoir* la carrière d'un Louis Veillot.

La grandeur de l'homme

J'ai eu l'honneur de connaître M. Héroux au début des années 1940. Dans son bureau du 430 rue Notre-Dame est, au-dessus des piles de journaux, de revues et de livres entassés pêle-mêle, on apercevait la blanche chevelure de l'homme. Il fallait faire un pas pour l'entrevoir avec sa barbe blanche et pour lui parler. Le sexagénaire était encore alerte, nerveux. Ses yeux étaient vifs. Sa voix était claire. Sa mémoire était phénoménale. Sa phrase était élégante et simple à la fois. Il avait le sens de l'équilibre. □

NOUS COMPTONS SUR VOUS

Depuis 75 ans, *L'ACTION NATIONALE* analyse les événements sociaux, politiques et économiques et fait le point sur la situation du Québec. De fait, c'est la plus ancienne des revues québécoises, mais également la plus engagée. De Lionel Groulx à nos jours, *L'Action Nationale* a su s'adjoindre des collaborateurs de renom, qui ont marqué leur époque. Faites une ACTION... NATIONALE et recrutez un nouvel abonné.

Remplir le coupon et retourner à:

l'Action Nationale, 82 rue Sherbrooke ouest,

Montréal, Québec, H2X 1X3 – Téléphone (514) 845-8533

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Téléphone: Bureau _____ Résidence _____

Profession _____

Abonnement	1 an (10 numéros) 35,00\$	2 ans (20 numéros) 60,00\$
------------	------------------------------	-------------------------------

Autres pays	45,00\$	75,00\$
-------------	---------	---------

Abonnement de soutien	75,00\$ et plus
--------------------------	-----------------

Étudiants	20,00\$
-----------	---------

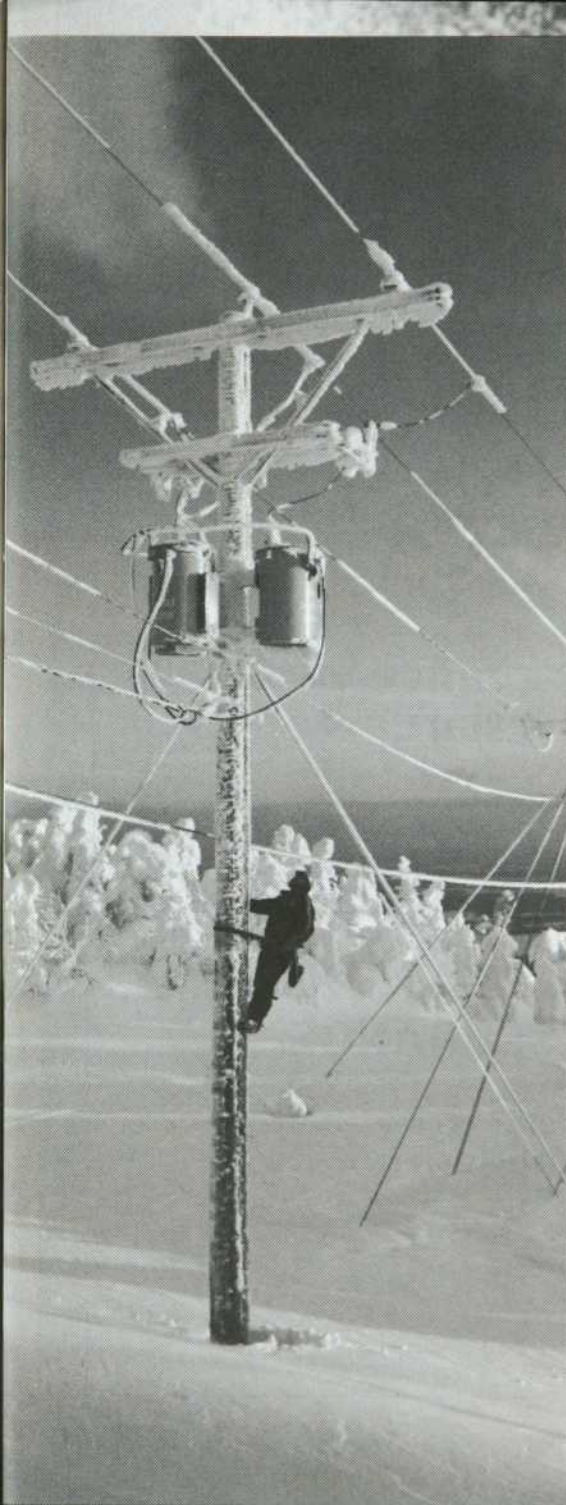
On peut se procurer les numéros de la revue

Grâce aux nombreux collaborateurs qui se sont joints à *L'ACTION NATIONALE*, tous les numéros publiés depuis janvier 1988 ont suscité un vif intérêt, tant par les sujets traités que par la compétence et le prestige de leurs auteurs.

On peut se procurer des exemplaires de ces numéros, au coût de cinq dollars l'unité, en s'adressant à *L'ACTION NATIONALE*, tél. 845-8533, 82 Sherbrooke ouest, Montréal, H2X 1X3.

Quatre numéros spéciaux, qui constituent des dossiers de grande actualité, méritent particulièrement d'être signalés: celui de janvier-février 1988, sur la situation linguistique au Québec, traitée notamment par Jacques-Yvan Morin et Gaston Cholette; celui de mai 1988, consacré à la situation présente et à l'avenir de la population du Québec, préparé par Jacques Henripin et Yves Martin, avec la collaboration de spécialistes chevronnés; celui de juin 1989 sur la situation présente et l'avenir du nationalisme canadien-français auquel ont collaboré dix-sept personnalités dont les énoncés méritent d'être lus et vécus; celui d'avril 1990 sur la jeunesse, signé de quinze personnalités québécoises.

La plupart des numéros des années antérieures, soit depuis 1933, sont également disponibles. □



Le réseau électrique
du Québec pourrait
faire trois fois le tour
de la terre.

L'hiver, il traverse la
neige et le froid pour
apporter lumière et
chaleur.



Hydro-Québec

**Avec les
hommages
de**



**Assurance-vie
Desjardins**

**SOCIÉTÉ NATIONALE
D'ASSURANCE**

425, boulevard de Maisonneuve ouest
bureau 1500, Montréal H3A 3G5

288-8711



HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
du Centre du Québec

HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
de Montréal

Avec les hommages
du Mouvement National
des Québécois et Québécoises
et de ses sociétés affiliées



Mouvement National des Québécois et Québécoises

2207, rue Fullum Montréal H2K 3P1

Tél.: (514) 527-9891

Télécopieur: (514) 527-9460

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	40,00\$	44,00\$
Étudiants (avec pièce justificative)	20,00	24,00
Abonnement de soutien	60,00	64,00
Institutions	40,00	44,00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

relations

*Le magazine québécois de
l'actualité sociale, politique et
religieuse.*

Notre monde est trop malin, disait
l'économiste Schumacher, il ne pourra
pas survivre sans sagesse.

Dans un monde fébrile et désenchanté,
le souci de la justice et l'espérance de
la foi chrétienne ne sont plus un luxe,
mais un guide de survie.

Chaque mois, l'équipe de Relations
vous invite à dépasser l'anecdote pour
questionner notre culture, analyser
notre société, interpeller notre Église.

ABONNEMENT

1 an (10 nos): 20,35\$
(TPS incluse)
à l'étranger: 24,00\$

RELATIONS

25, rue Jarry ouest
Montréal QC
H2P 1S6

Rappel

Avez-vous fait parvenir votre souscription
à la Fondation Esdras-Minville?

Sinon, il est toujours temps de le faire.

Libellez et adressez votre chèque à:
LA LIGUE D'ACTION NATIONALE
82 ouest, rue Sherbrooke
Montréal H2X 1X3

Vous recevrez un reçu qui rend votre don
déductible des impôts fédéral et provincial.

Nous déposerons votre don à la
FONDATION ESDRAS-MINVILLE.

**DEVENEZ MEMBRE
DE SOUTIEN
DU MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS
EN SOUSCRIVANT DEUX DOLLARS (ou plus).
VOTRE CARTE DE MEMBRE
VOUS PARVIENDRA SANS DÉLAI.**

LE MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS
82 rue Sherbrooke Ouest
Montréal H2X 1X3
tél.: 845-8533

CLAUDE-PIERRE VIGEANT

traducteur et publiciste

604, rue Waterloo

London – Ontario

N6B 2R3

Nos collaborateurs 1990-1991

Pierre ANCTIL
François-Albert ANGERS

Louis BALTHAZAR
André BEAUCHAMP
Jules BÉLANGER
Léon BERNIER
Louise BISSON
Aurélien BOIVIN
Gérard BOUCHARD
Jacques BOULAY
Gilles BOULET
Jean-Louis BOURQUE
Odina BOUTET
Guy BOUTHILLIER
Henri BRUN
André BZDERA

Jean CHAPDELAINE
Solange CHAPUT-ROLLAND
Guy CHARTRAND
Roland CHAUSSÉ
Gaston CHOLETTE
Jean-Charles CLAVEAU
Édouard CLOUTIER
Paul-André COMEAU
Daniel CÔTÉ

Jean-Marc DALPÉ
Sylvie d'AUGEROT-AREND
Gilles de la FONTAINE
Bernard DENAULT
Léon DION
Gilles DORION
Clermont DUGAS
Fernand DUMONT
Micheline DUMONT
Jean-Pierre DUPUIS

Philippe FALARDEAU
Michel FICHET

Carole GALAISE
Madeleine GAUTHIER
Philippe GÉLINAS
Jean-Luc GOUIN
Réginald GRÉGOIRE
Denis GRENON
Jean-Claude GUÉRARD

Pierre HAMELIN
Fernand HARVEY

Julien HARVEY
Jacques HENRIPIN

André JOYAL

Marcel LAFLAMME
Simon LANGLOIS
Ann LAPERRIÈRE
Robert LAPLANTE
Gaston LAURION
Jacques LAZURE
Michel LE BEL
Jacques LECLERC
Jean-Marc LÉGER
Vincent LEMIEUX
Brigitte LEPAGE
Delmas LÉVESQUE
Jean L'HÉRIAULT
Ligue d'Action Nationale
Doris LUSSIER

Yves MARTIN
Georges MATHEWS
Jacques MAURAI
Julie MERCIER
Rosaire MORIN

Lise NOËL

Edmond ORBAN
Laurent OUMET

Roméo PAQUETTE
Roland PARENTEAU
Madeleine PLAMONDON
Jacques POISSON
Gilles PRONOVOST
Jacques PROULX

Bernard RACINE
Marc RENAUD
André RICHARD

Jean-Jacques SIMARD

Aurèle THÉRIAULT
Marc TERMOTE
Marc-Adélaïde TREMBLAY
Rodrigue TREMBLAY
Gérard TURCOTTE

Pierre VADEBONCŒUR

Pierre-André WILTZER

La Ligue d'Action Nationale

Président honoraire: François-Albert Angers

Président:

Rosaire MORIN

Membres:

Thérèse BARON

Jacques MARTIN

André BEAUCHAMP

Georges MEYERS

Christiane BÉRUBÉ

Denis MONIÈRE

Vice-

présidents:

Nicole BOUDREAU

Jacques-Yvan MORIN

René BLANCHARD

Guy BOUTHILLIER

Jean-Marcel PAQUETTE

Claude DUGUAY

Michel BROCHU

Roméo PAQUETTE

Louise-C. BROCHU

Hélène P.-BAILLARGEON

Conseillers:

Hélène CHÉNIER

Juliette RÉMILLARD

Yvon GROULX

J.-Charles CLAVEAU

Gilles RHÉAUME

Léo JACQUES

Pierre DUPUIS

Jean-Jacques ROY

Pierre LAMY

Lucia FERRETTI

L.-Philippe ST-MARTIN

Marcel LAFLAMME

Philippe GÉLINAS

André THIBAUDEAU

Robert LAPLANTE

Jean GENEST

Pierre TRÉPANIER

LÉO JACQUES

Secrétaire-

trésorier:

Denise JULIEN

Membre honoraire:

Jacques HOULE

Jacques BOULAY

Gérard TURCOTTE

Marcel LAFLAMME

Pierre LAMY

Ex-président:

Robert LAPLANTE

Membre émérite:

Delmas LÉVESQUE

Alain LARAMÉE

Anna L. NORMAND

Yvon LECLERC

Jean-Marc LÉGER

L'Action Nationale

Revue d'information nationale, dont les origines remontent à 1917, *L'Action Nationale* est la plus ancienne publication nationaliste du Québec.

Fondation Esdras-Minville

Créée en 1975, la Fondation Esdras-Minville recueille des fonds destinés à des activités nationales, notamment en assumant la permanence de la publication de *L'Action Nationale*.

Éditions de L'Action Nationale

Par son service d'éditions, *L'Action Nationale* permet la publication et la diffusion d'ouvrages traitant de questions nationales.

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514) 845-8533

L'Action Nationale

75e année

«... Or, c'est ordinairement là que nous manquons de sens pratique et de fierté nationale. Et si nous n'y prenons pas garde, il en sera un peu, pour nous, du bilinguisme, comme il en est trop souvent de l'union sacrée...

«Regardons un peu, par exemple, la façon d'agir du gouvernement fédéral. Il admet le principe du bilinguisme. Il décide même, pressé par d'énergiques revendications, de le pratiquer. Et il publie des cartes postales bilingues. Jusque-là, tout est bien, mais voici où nous nous faisons proprement rouler. Ces cartes postales, le ministère des postes ne les met en circulation que dans les centres français, et il continue à ne fournir dans les centres anglais que des cartes exclusivement anglaises. Est-ce juste? Ainsi entendu, le bilinguisme ne devient-il pas une arme contre nous? n'est-il pas un paravent trompeur derrière lequel se déchire, comme un vulgaire 'chiffon de papier', la charte de nos droits?»

Pierre Homier

L'Action Française, mars 1917, p. 84-85.

Plus ça change, plus c'est pareil...